

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Schneider Electric S.E.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Schneider Electric S.E.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Schneider Electric S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d’acquisition et des marques à durée de vie indéfinie

Notes 1.3, 1.8, 1.11, 5 et 9 de l’annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les écarts d’acquisition et les marques sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable respectivement de M€ 24 664 et de M€ 2 297, représentant au total environ 46% de l’actif consolidé du groupe.

Comme décrit dans les notes 1.8 « Immobilisations incorporelles » et 1.11 « Dépréciations d’actifs » de l’annexe aux comptes consolidés, les marques à durée de vie indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d’acquisition ont été affectés font l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu’un indice de perte de valeur est identifié.

Dans la continuité de la stratégie du Groupe en matière d’offre de développement durable et de transformation numérique, le groupe a redéfini les groupes d’UGT.

Les écarts d’acquisition sont testés au niveau de groupes d’UGT tels que décrits dans la note 1.11 « Dépréciations d’actifs » de l’annexe aux comptes consolidés : Basse tension, Moyenne tension, Energie sécurisée, Automatismes industriels, Logiciels d’automatismes industriels, Logiciels de gestion de l’énergie et Développement durable.

La valeur recouvrable d’une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur d’utilité et son prix de vente diminué du coût de cession. La valeur d’utilité d’une UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ses actifs sous-jacents, et qui résultent des hypothèses économiques et des prévisions d’exploitation retenues par la direction du groupe.

La valeur recouvrable des marques à durée de vie indéfinie est évaluée selon la méthode des redevances.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'une marque est inférieure à sa valeur comptable, à hauteur de l'excédent de sa valeur comptable par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation est prioritairement déduite de ce dernier.

L'évaluation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance au regard du bilan consolidé du groupe et du jugement auquel la direction a recours pour :

- définir les UGT, dans la mesure où une définition inadéquate de leur cartographie pourrait conduire votre groupe à ne pas reconnaître ou à sous-évaluer une dépréciation ;
- déterminer les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, la projection des taux de marge, la prise en compte des risques climatiques et, s'agissant des marques, les taux de redevances.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des modalités de détermination des niveaux de test des écarts d'acquisition, notamment au regard des changements opérés au cours de l'exercice ;
- comparer la valeur des actifs testés avec les données issues de la comptabilité ;
- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de modéliser les flux de trésorerie futurs actualisés sous-jacents à la détermination de la valeur d'utilité de chaque UGT et apprécier leur cohérence avec les business plans/projections de trésorerie validés par le Conseil d'administration du groupe ;
- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de mesurer l'impact des risques climatiques dans la détermination de la valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT ;
- pour les principales marques à durée de vie indéfinie, examiner les procédures mises en œuvre afin de modéliser les projections de chiffre d'affaires attachées aux marques ;
- apprécier le caractère raisonnable des prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie, notamment au regard des performances passées ;
- analyser, en incluant dans notre équipe d'audit des experts en évaluation, les hypothèses utilisées, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et la projection des taux de marge, ainsi que la sensibilité

Notre réponse

du résultat des tests de dépréciation à la variation de ces principales hypothèses ;

- corroborer les taux de redevances utilisés au regard i) des taux de redevances théoriques déterminés à la date d'acquisition de la marque et ii) des performances réalisées ;
- rapprocher les analyses de sensibilité réalisées par le groupe avec nos calculs de sensibilité ; et, à cet effet, vérifier notamment qu'aucune dépréciation n'aurait été comptabilisée si le groupe avait conservé la même organisation qu'en 2022 ;
- contrôler l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Positions fiscales incertaines et reconnaissance et recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au titre des reports fiscaux déficitaires

Notes 1.3, 1.16, 1.21 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié	<p>Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales dans le monde. De ce fait, la société et ses filiales peuvent être soumises à des contrôles ou à des questions d'autorités fiscales locales. Les situations pour lesquelles des sorties de ressources sont considérées comme probables donnent lieu à des passifs évalués sur la base des faits connus dans la juridiction concernée.</p> <p>En accord avec la norme IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat, les provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux sont présentées au sein des « Dettes fiscales et sociales », comme précisé dans la note 1.21 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Par ailleurs, le groupe active des déficits fiscaux dans plusieurs pays en fonction de sa capacité à les recouvrer sur les années futures. Au 31 décembre 2023, les reports fiscaux déficitaires reconnus à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à M€ 629 et concernent essentiellement la France pour un montant de M€ 420.</p> <p>Comme décrit dans la note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe ne reconnaît les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de ses reports fiscaux déficitaires que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée, y compris lorsque ces montants sont reportables indéfiniment.</p> <p>La capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux reports fiscaux déficitaires est appréciée par la direction à la clôture. La reconnaissance et la correcte évaluation de ces actifs d'impôts différés sont subordonnées à la qualité des prévisions établies par le groupe.</p> <p>La reconnaissance et la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux reports fiscaux déficitaires et la comptabilisation des passifs au titre des positions fiscales incertaines constituent un point clé de l'audit compte tenu du jugement nécessaire i) à l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés et ii) à l'estimation des sorties de ressources probables dans un contexte international en constante évolution.</p>
Notre réponse	<p>Nous avons, à partir de discussions avec la direction, pris connaissance des procédures mises en place par le groupe pour identifier les risques fiscaux et, le cas échéant, comptabiliser une dette fiscale.</p> <p>En outre, nous avons apprécié, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité, les jugements formulés par la direction dans son évaluation de la probabilité des impôts à payer et du montant des expositions potentielles et, par conséquent, du caractère raisonnable des estimations retenues en matière de dette fiscale.</p> <p>Concernant la reconnaissance et la recouvrabilité des actifs d'impôts différés au titre des reports fiscaux déficitaires, notre approche d'audit a consisté à apprécier la capacité du groupe à bénéficier d'allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires, au regard notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• des plans de consommation des reports fiscaux déficitaires des filiales ou des groupes d'intégration fiscale concernés ;

- des principales données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les plans de consommation des reports fiscaux déficitaires sous-tendant la reconnaissance et l'évaluation des impôts différés actifs correspondants par le groupe.

Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.E. par votre assemblée générale du 6 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 5 mai 2022 pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la seconde année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 29 février 2024

PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 29 février 2024

DocuSigned by:

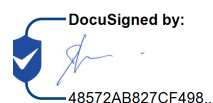
163F31696D3F421...

Juliette Decoux Guillemot
Associée

DocuSigned by:

A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard
Associé

DocuSigned by:

48572AB827CF498...

Jean-Christophe Georghiou
Associé

DocuSigned by:

BCC2EAE968C7459...

Séverine Scheer
Associée

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Au 31 décembre 2023

États financiers consolidés
Rapport annuel d'activité

Life Is On

Schneider
Electric

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	3	35 902	34 176
Coûts des ventes		(20 890)	(20 300)
Marge brute		15 012	13 876
Recherche et développement	4	(1 168)	(1 040)
Frais généraux et commerciaux		(7 432)	(6 819)
EBITA ajusté *	3	6 412	6 017
Autres produits et charges d'exploitation	6	98	(433)
Charges de restructuration		(147)	(227)
EBITA **		6 363	5 357
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	5	(430)	(424)
Résultat d'exploitation		5 933	4 933
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		79	24
Coût de l'endettement financier brut		(387)	(130)
Coût de la dette financière nette		(308)	(106)
Autres produits et charges financiers	7	(222)	(109)
Résultat financier		(530)	(215)
Résultat des activités poursuivies avant impôts		5 403	4 718
Impôts sur les sociétés	8	(1 285)	(1 211)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	12	51	29
RÉSULTAT NET		4 169	3 536
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>4 003</i>	<i>3 477</i>
<i>dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		<i>166</i>	<i>59</i>
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action (en euros/action)	19	7,15	6,23
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la société mère) après dilution (en euros/action)	19	7,07	6,15

* EBITA ajusté (Earnings Before Interest, Taxes, Amortization of Purchase Accounting Intangibles) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des goodwill, avant les autres produits et charges d'exploitation, et avant charges de restructuration.

** EBITA (Earnings Before Interest, Taxes and Amortization of Purchase Accounting Intangibles) : Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant dépréciations des goodwill.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2023	2022
Résultat net		4 169	3 536
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de conversion		(1 034)	631
Réévaluation des actifs et passifs liée à l'hyperinflation		31	44
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(46)	36
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	19	6	(4)
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables en résultat		(1 043)	707
Réévaluation des actifs financiers		20	(8)
Impôts sur la réévaluation des actifs financiers	19	(6)	2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	20	(119)	137
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	19	69	(25)
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables en résultat		(36)	106
Total du résultat global reconnu en capitaux propres		(1 079)	813
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		3 090	4 349
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		2 950	4 284
<i>dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		140	65

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2023	2022
Résultat net		4 169	3 536
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(51)	(29)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles	11	743	750
Amortissements des immobilisations incorporelles (hors <i>goodwill</i>)	10	717	732
Dépréciations des actifs non courants		60	61
Augmentation/(diminution) des provisions	21	87	32
Plus/(moins)-values sur cessions d'activité et d'actifs immobilisés		(252)	70
Différence entre l'impôt payé et la charge d'impôt		(164)	139
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		220	102
Autofinancement d'exploitation		5 529	5 393
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation		62	(305)
Diminution/(augmentation) des stocks et en-cours		(382)	(553)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation		493	73
Diminution/(augmentation) des autres actifs et passifs courants		205	(254)
Variation du besoin en fonds de roulement		378	(1 039)
TOTAL I - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		5 907	4 354
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	(914)	(707)
Cessions d'immobilisations corporelles		52	69
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	(451)	(386)
Investissement net d'exploitation		(1 313)	(1 024)
Acquisitions et cessions d'activité, net du cash acquis et cédé	2	611	(297)
Autres investissements à long terme		(89)	40
Augmentation des actifs de retraite à long terme	20	(257)	(130)
Sous-total		265	(387)
TOTAL II - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 048)	(1 411)
Émission d'emprunts obligataires	22	3 509	1 092
Remboursement d'emprunts obligataires	22	(1 299)	(829)
Vente/(achat) d'actions propres		(703)	(219)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières		939	143
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	19	284	208
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle*	2	(4 702)	(73)
Dividendes versés aux actionnaires de Schneider Electric	19	(1 767)	(1 618)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(84)	(157)
TOTAL III - TRÉSORERIE PROVENANT DES / (AFFECTÉE AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(3 823)	(1 453)
TOTAL IV - EFFET NET DES CONVERSIONS		(240)	(70)
TOTAL V - IMPACT DES ÉLÉMENTS RECLASSÉS EN VUE DE LA VENTE		(4)	(20)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE : I + II + III + IV + V		792	1 400
Trésorerie nette à l'ouverture	18	3 863	2 463
Variation de trésorerie		792	1 400
TRESORERIE NETTE À LA CLÔTURE	18	4 654	3 863

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

*En 2023, les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement le rachat des minoritaires AVEVA.

3. Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON-COURANTS :			
Goodwill, net	9	24 664	25 136
Immobilisations incorporelles, nettes	10	5 837	6 373
Immobilisations corporelles, nettes	11	4 209	3 935
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	12	1 206	1 241
Actifs financiers non courants	13	1 245	1 125
Actifs d'impôt différé	14	1 636	1 616
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS		38 797	39 426
ACTIFS COURANTS :			
Stocks et en-cours	15	4 519	4 346
Clients et créances d'exploitation	16	8 388	7 514
Autres créances et charges constatées d'avance	17	2 290	2 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	4 696	3 986
TOTAL ACTIFS COURANTS		19 893	18 002
Actifs destinés à la vente	2	209	940
TOTAL ACTIFS		58 899	58 368

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES :	19		
Capital social		2 291	2 284
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 937	2 660
Réserves consolidées et autres réserves		21 528	19 812
Réserves de conversion		(294)	683
Total capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la société mère)		26 462	25 439
Intérêts minoritaires		706	655
TOTAL CAPITAUX PROPRES		27 168	26 094
PASSIFS NON COURANTS :			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	20	1 069	1 186
Autres provisions non courantes	21	959	994
Dettes financières non courantes	22	11 592	7 330
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	22	50	194
Passifs d'impôt différé	14	703	885
Autres dettes à long terme		848	865
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		15 221	11 454
PASSIFS COURANTS :			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		7 596	6 254
Dettes fiscales et sociales		4 013	3 787
Provisions courantes	21	1 061	1 036
Autres passifs courants		1 379	1 887
Dettes financières courantes	22	2 341	3 133
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	22	80	4 554
TOTAL PASSIFS COURANTS		16 470	20 651
Passifs destinés à la vente	2	40	169
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		58 899	58 368

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4. État de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Part des actionnaires minoritaires	Total
31/12/2021	569 033	2 276	2 456	19 694	14	24 440	3 669	28 109
Résultat net	-	-	-	3 477	-	3 477	59	3 536
Autres éléments du résultat global	-	-	-	138	669	807	6	813
Résultat global	-	-	-	3 615	669	4 284	65	4 349
Augmentation de capital	2 060	8	204	-	-	212	-	212
Dividendes distribués	-	-	-	(1 618)	-	(1 618)	(157)	(1 775)
Rachats d'actions propres	-	-	-	(219)	-	(219)	-	(219)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	161	-	161	23	184
Rachat des parts des actionnaires minoritaires d'AVEVA	-	-	-	(1 881)	-	(1 881)	(2 907)	(4 788)
Hyperinflation IAS 29	-	-	-	53	-	53	-	53
Autres	-	-	-	7	-	7	(38)	(31)
31/12/2022	571 093	2 284	2 660	19 812	683	25 439	655	26 094
Résultat net	-	-	-	4 003	-	4 003	166	4 169
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(76)	(977)	(1 053)	(26)	(1 079)
Résultat global	-	-	-	3 927	(977)	2 950	140	3 090
Augmentation de capital	1 743	7	277	-	-	284	-	284
Dividendes distribués	-	-	-	(1 767)	-	(1 767)	(84)	(1 851)
Rachats d'actions propres	-	-	-	(703)	-	(703)	-	(703)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	196	-	196	-	196
Hyperinflation IAS 29	-	-	-	68	-	68	-	68
Autres	-	-	-	(5)	-	(5)	(5)	(10)
31/12/2023	572 836	2 291	2 937	21 528	(294)	26 462	706	27 168

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5. Annexes aux comptes consolidés

Table des matières

Note 1	Principes comptables	8
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	20
Note 3	Information sectorielle	22
Note 4	Dépenses de recherche et développement	23
Note 5	Charges liées aux amortissements et aux dépréciations	23
Note 6	Autres produits et charges d'exploitation	23
Note 7	Autres produits et charges financiers	24
Note 8	Impôts sur les sociétés	24
Note 9	<i>Goodwill</i>	25
Note 10	Immobilisations incorporelles	27
Note 11	Immobilisations corporelles	29
Note 12	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	31
Note 13	Actifs financiers non courants	32
Note 14	Impôts différés par nature	33
Note 15	Stocks et en-cours	33
Note 16	Clients et créances d'exploitation	34
Note 17	Autres créances et charges constatées d'avance	35
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 19	Capitaux propres	35
Note 20	Provisions pour retraites et engagements assimilés	38
Note 21	Provisions pour risques et charges	42
Note 22	Dette financière courante et non-courante	43
Note 23	Instruments financiers	46
Note 24	Effectifs	51
Note 25	Opérations avec des parties liées	52
Note 26	Engagements et passifs éventuels	52
Note 27	Événements postérieurs à la clôture	53
Note 28	Honoraires des Commissaires aux comptes	53
Note 29	Liste des sociétés consolidées	54

Tous les montants sont en millions d'euros sauf indications contraires.

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'année financière s'achevant le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2024.

Les activités principales du Groupe sont décrites au Chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 1 Principes comptables

1.1- Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne sont disponibles sur le site web suivant : <https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2023

Nouvelles normes et interprétations sans effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023

- amendements d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat : impôt différé lié aux actifs et aux passifs résultant d'une transaction unique*;
- amendements d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux*;
- amendements d'IAS 1 - *Présentation des états financiers et Guide d'application pratique 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables*;
- amendements d'IAS 8 - *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables*;
- IFRS 17 et amendements - *Contrats d'assurance*.

Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 1er Janvier 2023

- amendements d'IAS 21 - *Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence d'échangeabilité*;
- amendements d'IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie* et d'IFRS 7 - *Instruments financiers : Informations à fournir* sur les ententes de financement de fournisseurs;
- amendements d'IAS 1 - *Présentation des états financiers : classification des passifs en courant ou non courant - Report de la date d'entrée en vigueur ; Passifs non courants avec covenants*;
- amendements d'IFRS 16 - *Contrats de location : responsabilité locative dans une vente et cession-bail*.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels des normes non applicables au 31 décembre 2023 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. A ce stade de l'analyse, le Groupe n'attend aucun impact matériel sur ses états financiers consolidés.

Enjeux climatiques

Les impacts potentiels sur l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe ainsi que sur les jugements et estimations significatifs, liés aux enjeux climatiques, ont été analysés, à la fois sous l'angle des risques et opportunités liés à la transition climatique, aux risques physiques et sous l'angle des engagements externes du Groupe en matière de neutralité carbone. Le Groupe s'engage sur un objectif de neutralité carbone dans ses opérations d'ici 2025, à zéro émission nette de CO₂ dans ses activités d'ici 2030, à la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2040 et à un objectif de zéro émission nette de CO₂ sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050. Ces objectifs sont déclinés concrètement dans la stratégie de développement durable du groupe à travers les programmes SSI et SSE qui font respectivement l'objet d'une publication externe trimestrielle et annuelle.

Pour atteindre ses objectifs de réduction d'émissions et respecter les engagements de zéro émission pris, le Groupe a défini une feuille de route et des actions clés pour permettre à la fois la décarbonation de ses propres opérations et de sa chaîne d'approvisionnement, entraînant des conséquences directes sur les processus, la transition des sites, la R&D et les priorités d'investissement :

- Refonte de l'outil de suivi et d'approbation des investissements en décembre 2022 pour supporter le reporting interne et externe, suivre les investissements permettant à nos sites de transitionner vers des sites Zéro CO₂ et prioriser les investissements bas carbone. En 2023, des formations et une conduite du changement ont été réalisées pour assurer l'adoption ;
- Investissements significatifs à la fois sur les processus industriels (électrification des sites) et sur le portefeuille immobilier (installation des bornes de recharge) prévus pour décarboner les opérations d'ici 2030 (scopes 1 & 2) en ligne avec les objectifs climat énergétique à l'échelle de l'entreprise (150 sites Zéro-CO₂ d'ici 2025, doubler la productivité énergétique d'ici 2030, 100% d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030, faire passer 100% de la flotte de véhicules d'entreprise à des véhicules électriques d'ici 2030). Spécifiquement, sur les usines et les centres de distribution, le Groupe a défini une liste de priorités et prévu d'investir progressivement dans des systèmes plus électrifiés, durables et efficaces (pompes à chaleur, micro-réseaux, panneaux solaires, isolation thermique...) entre 2024 et 2030 pour atteindre le zéro émission sur ses opérations d'ici 2030.
- Mise en place d'un processus pour suivre l'évolution de l'empreinte carbone à un stade précoce du développement de nouveaux produits afin de réduire l'empreinte des générations futures de produits. Le Groupe s'est engagé à intensifier sa R&D dans les années à venir; le point de référence étant d'environ 5% du chiffre d'affaires du Groupe dédié à l'investissement stratégique en R&D avec un fort accent sur la durabilité et de se diriger à l'avenir vers environ 7% du chiffre d'affaires. Environ 8 milliards d'euros (montant absolu) ont été investis en R&D entre 2017 et 2022.

Les liens et effets financiers réels et potentiels des engagements externes du Groupe ou des risques climatiques spécifiques identifiés se détaillent ainsi :

- Le Groupe a réalisé une évaluation des risques physiques sur ses sites avec un expert externe. Aucun impact matériel n'a été identifié, notamment sur l'évaluation et la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou dans les tests de dépréciation effectués au niveau du Groupe. Le Groupe n'est pas une entreprise à forte intensité capitalistique, la majorité de ses sites sont loués et non détenus, et la valeur résiduelle individuelle de ses immobilisations corporelles dans les sites les plus à risques n'est pas matérielle. De plus, la position multi régionale du Groupe avec la capacité agile de délocaliser sa production en cas de catastrophe climatique est un moyen d'atténuer significativement les risques et les effets potentiels. Aussi, le Groupe a une dépendance faible à l'eau dans ses procédés de production, et ses sites se situent faiblement en zones inondable ou côtière. Enfin, le Groupe, de par ses activités, se positionne sur un marché porteur face à l'enjeu mondial d'électrification et aux engagements de zéro émission d'autres entreprises. Sur l'exercice 2023, le Groupe a travaillé sur la quantification des investissements et des coûts additionnels ainsi que sur celle des opportunités pour atteindre les engagements de zéro émission à long terme, en prenant en considération plusieurs scénarios afin de les intégrer aux tests de dépréciation du Groupe. Le Groupe n'identifie aucun risque de perte de valeur au 31 décembre 2023.
- Le Schneider Sustainability Impact (SSI), qui inclut un objectif climatique, est utilisé comme critère dans la rémunération variable annuelle du dirigeant mandataire social et dans celle des 64 000 collaborateurs bénéficiant de cette rémunération (pondération de 20%). De la même manière, l'indice Schneider Sustainability External & Relative Index (SSERI) est utilisé pour le plan d'intéressement à long terme accordé à plus de 3 000 collaborateurs, y compris le dirigeant mandataire social (pondération de 25%).
- Afin de renforcer le lien entre les enjeux liés au climat et la planification financière, Schneider Electric a lancé avec succès en 2020 sa toute première obligation convertible liée au développement durable. Depuis 2018, ces obligations sont liées à trois objectifs SSI en incluant l'objectif d'aider nos clients à économiser et éviter 800 millions de tonnes de CO₂ d'ici 2025. En 2022, le Groupe a également lié ses financements bancaires à la performance SSI avec la signature d'une facilité liée aux KPIs du SSI.

1.2- Bases de présentation

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments ci-dessous :

- les instruments dérivés et certains actifs financiers, évalués à leur juste valeur ;
- les actifs détenus en vue de la vente - évalués selon la valeur la plus basse entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente ;
- les régimes de retraite à prestations définies - les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts en application de couvertures de juste valeur, pour la part correspondant au risque couvert, sont évaluées à la juste valeur.

1.3- Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés implique que la Direction du Groupe et les filiales procèdent à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill*, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (Note 1.8 et 1.9) et l'évaluation des pertes de valeur (Note 1.11) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs financiers non-courants (Note 1.12 et 13) ;
- la valeur de réalisation des stocks et en-cours (Note 1.13) ;
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (Note 1.14) ;
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (Note 1.20) ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges (Note 1.21) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (Note 1.19 et Note 20) ;
- la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés (Note 14) ;
- l'estimation des provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux (Note 1.21) ;
- l'estimation de la marge à l'achèvement pour les contrats de construction (Note 1.24) ;
- les hypothèses retenues pour évaluer la dette de location (IFRS 16) : durée du bail et taux d'actualisation (Note 1.10) ;

1.4- Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements par le pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les principes comptables des filiales, des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiés lorsque cela était nécessaire pour assurer la cohérence avec les principes adoptés par le Groupe.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les coentreprises et les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable («entreprises associées») sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'actif net et le résultat net d'une société sont comptabilisés au prorata de la participation détenue par le Groupe dans le capital social.

Lors de l'acquisition d'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée, le goodwill relatif à la coentreprise ou à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la quote-part inscrite à l'actif.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, le Groupe ne comptabilise pas d'autres pertes, sauf s'il a contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Un changement de participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables de la participation majoritaire et de la participation minoritaire afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations minoritaires et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte au sein des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère.

Les opérations et soldes intragroupes sont éliminés.

La liste des principales filiales consolidées, coentreprises et «entreprises associées» est présentée en Note 29.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de certaines sociétés mises en équivalence non significatives. Pour ces dernières, les comptes incorporés sont arrêtés au plus tôt le 30 septembre de l'exercice (décalage maximal de trois mois, en conformité avec les principes comptables).

1.5- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Les coûts d'acquisition sont présentés dans la ligne «Autres produits et charges d'exploitation» du compte de résultat.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, valeur qui peut être ajustée jusqu'au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existante entre le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, un *badwill* est immédiatement reconnu en résultat.

Le *goodwill* est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies du regroupement d'entreprises.

Les *goodwill* ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (Note 1.11 ci-dessous). Le cas échéant, les dépréciations sont comptabilisées dans le poste «Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions».

La méthode du *goodwill* complet est appliquée au niveau du Groupe, par conséquent, les intérêts minoritaires sont évalués à leur juste valeur.

Conformément à la norme IAS 32, les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées comme des dettes financières au prix d'exercice estimé de l'option.

La part dans l'actif net des filiales est ainsi reclassée du poste «Intérêts minoritaires» au poste «Engagements d'achats de titres de minoritaires» et la différence entre la valeur des intérêts minoritaires et le passif correspondant à l'engagement est enregistrée directement en capitaux propres part Groupe.

1.6- Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat, le backlog et du tableau des flux de trésorerie.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale est retenue lorsqu'elle reflète la devise des principales transactions et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste «Réserves de conversion» dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie du périmètre de consolidation, les écarts de change cumulés d'une entreprise dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont recyclés dans le compte de résultat et font partie du résultat de cession.

Le Groupe applique IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux filiales du Groupe dans les pays hyperinflationnistes (Argentine et Turquie). La norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* exige que les actifs et passifs non monétaires et les comptes de résultat des pays à économie hyperinflationniste soient réévalués pour refléter les changements du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle, générant ainsi un profit ou une perte sur la situation monétaire nette qui est comptabilisée dans le résultat net au sein des «Autres produits et charges financiers». En outre, les états financiers des filiales dans ces pays sont convertis au taux de change de clôture de la période de reporting concernée, conformément à la norme IAS 21. En 2023, toutes les conditions sont réunies pour considérer la Turquie et l'Argentine comme étant des pays hyperinflationnistes au sens des normes IFRS. A compter du 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué la norme IAS 29 dans les états financiers de l'Argentine et à compter du 1er janvier 2022 dans les états financiers de la Turquie. Le Groupe a utilisé l'indice des prix à la consommation («CPI») pour procéder à la réévaluation du compte de résultat, des flux de trésorerie et des actifs et passifs non monétaires, en progression de 211% pour l'Argentine et de 65% pour la Turquie entre Décembre 2022 et Décembre 2023.

1.7- Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le «Résultat financier». Le traitement des couvertures de change est précisé en Note 1.23.

Toutefois, certaines créances à long terme et prêts à des filiales sont considérés comme faisant partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger, tel que défini par la norme IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux de change est comptabilisé dans les capitaux propres et comptabilisé dans le compte de résultat lors de la vente du placement ou lors du remboursement de la créance ou du prêt à long terme.

1.8- Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées selon le modèle du coût amorti.

Les actifs incorporels (principalement des marques, technologies et des relations client) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la date du regroupement, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatives et internes pour les autres, et qui constituent leur coût historique d'entrée en consolidation. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs.

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les charges d'amortissement et les dépréciations des incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat «Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions».

Marques

Les marques sont comptabilisées pour leur juste valeur à leur date d'acquisition déterminée selon la méthode des redevances.

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéfini.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéfini ou de déterminer, le cas échéant, la durée de vie de ces marques sont les suivants :

- notoriété de la marque;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie du Groupe en ce qui concerne l'intégration au portefeuille des marques.

La valeur des marques à durée d'utilité indéfinie est testée au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées si, et seulement si :

- le projet est clairement identifiable et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet;
- le Groupe alloue les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas inscrits à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Avant leur commercialisation, les projets de développement capitalisés sont testés pour perte de valeur au moins une fois par an. A compter de la date de commercialisation, ils sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. Les charges d'amortissement des projets ainsi capitalisés sont incorporées au prix de revient des produits correspondants et enregistrés en «Coûts des ventes» lorsque les produits sont vendus.

En ce qui concerne les dépenses de développement immobilisées en période d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé dès l'identification d'un indice de perte de valeur.

Mise en place de progiciels

Les coûts internes et externes se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codage et de tests. Ils sont amortis sur la période d'utilité de tels progiciels.

1.9- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Chaque composante d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilisation distincte est amortie selon le modèle linéaire. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 20 à 40 ans;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice et sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en «Coût des ventes», en «Recherche et développement» ou en «Frais généraux et commerciaux» selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges d'exploitation».

Depuis 2019, les immobilisations corporelles comprennent également les actifs au titre du droit d'utilisation, conformément à l'application d'IFRS 16 - *Contrats de location* et comme décrit dans la note suivante.

1.10- Contrats de location

Périmètre des contrats du Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent sous les catégories suivantes.

- immobilier : immeubles de bureaux, usines et entrepôts;
- véhicules : voitures et camions;
- chariots élévateurs utilisés principalement dans les usines ou entrepôts de stockage.

Le Groupe a retenu l'exemption concernant les actifs de faible valeur (i.e. ayant une valeur à neuf, inférieure à 5 000 US dollars). Ainsi, le Groupe n'a pas retenu dans le périmètre le petit matériel de bureau ou informatique, les téléphones portables ou autres petits équipements qui correspondent tous à des équipements de faible valeur.

Les contrats de courte durée (i.e. ayant une durée de moins de 12 mois, sans option d'achat) sont également exemptés conformément à la norme. C'est le cas par exemple des locations ponctuelles de véhicules ou de logements.

Obligation locative

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements est calculée principalement à l'aide du taux d'emprunt marginal du pays de l'entité preneuse du contrat, à la date de début du contrat.

Les paiements locatifs comprennent des paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des paiements variables dépendant d'un indice ou d'un taux initialement mesuré en utilisant l'indice ou le taux à la date d'entrée en vigueur et des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Par ailleurs, la simplification consistant à ne pas séparer les composantes services n'a pas été retenue. Ainsi, seuls les loyers sont considérés dans les paiements locatifs. Les paiements de location comprennent également, le cas échéant, le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que le Groupe a exercé l'option de résiliation.

Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués.

En outre, la valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle...).

L'obligation locative est comptabilisée au sein des autres passifs courants et des autres dettes long terme.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible).

Les actifs sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des dépréciations, et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location.

Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues. Ils sont reconnus au sein des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan.

À moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs de droit d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location. Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à amortissement.

Détermination de la durée des contrats

La durée des contrats du Groupe varie selon les zones géographiques.

Les contrats immobiliers présentent des durées variables en fonction des pays et des réglementations locales. Les véhicules et les chariots élévateurs sont généralement l'objet de contrats entre 3 et 6 ans.

Dans certaines zones géographiques, les contrats immobiliers du Groupe offrent des options unilatérales de résiliation de contrats (notamment en France avec les baux commerciaux dits 3-6-9).

En application de la recommandation de l'IFRIC, selon une analyse au cas par cas et sur la base de l'expertise, de l'expérience, de la stratégie et des projets des équipes de la Direction Immobilière du Groupe, le Groupe détermine la durée la plus probable pour effectuer ses calculs.

Dans la majorité des cas, la durée choisie est la durée exécutoire des contrats immobiliers, notamment sur les immeubles et usines les plus stratégiques.

1.11- Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortissables, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée entre la juste valeur nettes des frais de cession et la valeur d'utilité;
- pour les actifs incorporels non amortis et les *goodwill*, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des prévisions d'exploitation retenues par la Direction du Groupe, traduites dans des projections n'excédant généralement pas cinq ans, puis extrapolées sur la base d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) à la date d'évaluation. Il a principalement été déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- un taux d'intérêt long terme de 3,5% correspondant à des OATs (Obligations assimilables du Trésor) ayant une échéance de 10 ans
- une prime correspondant à la moyenne de celles constatées sur les financements obtenus par le Groupe en 2023
- une prime sur des risques géographiques correspondant aux risques pays pondérés par l'activité du Groupe dans ces pays.

Le taux de croissance à l'infini est égal à 2,0% et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En 2022, les groupes d'UGT étaient *Basse tension*, *Moyenne tension*, *Automatismes industriels* et *Énergie sécurisée*. En 2023, pour refléter sa stratégie en faveur du développement durable et la transformation numérique, le groupe a réorganisé le niveau auquel le *goodwill* est suivi. En 2023, les groupes d'UGT sont *Basse tension*, *Moyenne tension*, *Énergie sécurisée*, *Développement durable*, *Logiciels de gestion de l'énergie*, *Automatismes industriels* et *Logiciels d'automatismes industriels*. Ce changement ne modifie pas l'information sectorielle présentée par le Groupe. Le *goodwill* a été réalloué sur la base des valeurs relatives des groupes d'UGT, de manière similaire que pour les opérations de cession.

Les actifs ont été alloués aux groupes d'UGT au niveau le plus fin en fonction des activités auxquelles ils appartiennent.

Les *goodwill* sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable à hauteur de l'excédent de sa valeur comptable par rapport à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente diminué du coût de cession. Lorsque l'UGT testée comporte un *goodwill*, la dépréciation est prioritairement déduite de ce dernier.

1.12- Actifs financiers non courants

Les titres de participation sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs IFRS 7).

La norme IFRS 9 autorise deux traitements comptables pour les titres de capitaux propres :

- les variations de juste valeur sont comptabilisées en «Autres éléments du résultat global» et aux capitaux propres dans les «Autres réserves», sans possibilité de recyclage au compte de résultat même en cas de cession;
- les variations de juste valeur, ainsi que le produit ou la perte réalisés sur la vente sont comptabilisées au compte de résultat.

Le choix entre ces deux méthodes doit être réalisé pour chaque investissement, dès la première comptabilisation, et est irrévocable. Pour les titres non cotés sur un marché actif les plus significatifs, leur évaluation est effectuée au moins une fois par an par un expert indépendant et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

En accord avec IFRS 9, les FCPR et les autres titres de capital (SICAV) sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

1.13- Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restants à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente. Les dépréciations des stocks sont comptabilisées en «Coûts des ventes».

Le coût des en-cours de production, produits intermédiaires et finis, comprend les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.14- Clients et créances d'exploitation

Les créances et comptes rattachés sont évalués initialement à leur prix de transaction, puis à leur coût amorti, diminué de la dépréciation calculée selon le modèle des pertes attendues.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9. Dès leur naissance, les créances clients sont dépréciées à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée pays par pays, l'origine géographique de la créance étant considérée comme représentative de leur profil de risque. Les pays sont classés selon leur profil de risque sur la base des grilles d'évaluation du risque d'impayé publiées par des agences externes. La provision pour pertes attendues est donc évaluée en utilisant (i) les probabilités de défaut communiquées par les agences de crédit, (ii) les taux de défaut historiques, (iii) la balance âgée des créances, (iv) et l'évaluation du Groupe du risque de crédit qui prend en compte les garanties et les assurances de crédit.

Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat. Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Cession de créances

Lorsqu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées, notamment le risque de crédit, ces dernières sont décomptabilisées. Dans le cas contraire, l'opération s'apparente à une opération de financement, et les créances sont par conséquent maintenues à l'actif du bilan avec comptabilisation d'un passif financier en contrepartie.

1.15- Actifs destinés à la vente et passif d'activités non poursuivies

Actifs destinés à la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Ce classement a lieu lorsque le Groupe a pris la décision de les vendre et que la vente est considérée comme hautement probable.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Ils sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de classement en actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés.

Lorsqu'une vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale est considérée comme hautement probable, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Activités non poursuivies

Une activité non poursuivie est une composante clairement identifiable dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de la ligne d'activité ou de la région géographique distincte;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dès lors que ces critères sont remplis, les résultats et flux de trésorerie des activités non poursuivies sont présentés séparément dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour chaque période.

1.16- Impôts

Charge d'impôt

Le taux d'imposition est calculé sur la base des règles fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de l'exercice dans chacun des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité. Le taux d'imposition applicable du Groupe correspond à la moyenne des taux d'imposition théoriques en vigueur dans chacun des pays, pondérés en fonction du bénéfice obtenu dans chacun de ces pays. Le taux d'imposition effectif moyen est calculé comme suit : (charge d'impôt courant et différé)/(bénéfice net avant impôt moins la quote-part du bénéfice des entreprises associées, et le bénéfice net des activités abandonnées).

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale (sauf si elles résultent de la comptabilisation initiale du *goodwill*), les déficits fiscaux reportés et les crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sont basés sur des taux d'imposition et des réglementations fiscales adoptés ou quasi adoptés avant la date du bilan et qui sont supposés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

L'effet d'un changement dans les impôts courants et différés est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans le cas où il concerne des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe décide de ne pas distribuer les réserves dans un avenir prévisible, aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables indéfiniment) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables soient disponibles pour compenser entièrement ou partiellement l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont inscrits au bilan sous les actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs fiscaux différés liés à la même unité et qui sont censés être repris au cours de la même période, sont compensés.

1.17- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés organisés. Les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides détenus dans le cadre d'une gestion à court terme et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dès la réalisation du placement. Il s'agit notamment de dépôts bancaires, de billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.18- Actions propres

Les actions Schneider Electric SE détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres.

Les gains/(pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés/(déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.19- Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Le Groupe participe, dans la plupart des pays, aux régimes généraux et obligatoires. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies.

Décision IFRIC - Attribution des avantages aux périodes de service IAS 19 - *Avantages du personnel*

Le Groupe a pris en considération l'impact résultant de la décision IFRIC d'avril 2021 quant à l'évaluation des régimes à prestations définies. Cette décision, sans impact matériel pour le Groupe, clarifie les périodes sur lesquelles les charges de personnel doivent être considérées dans l'évaluation de la charge IAS 19.

Régimes de retraite à prestations définies

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La charge au compte de résultat est répartie entre les charges d'exploitation (pour les coûts des services rendus au cours de la période) et le résultat financier (pour les coûts financiers et les rendements attendus des actifs du régime).

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation net des actifs du régime. Son évaluation est effectuée par des actuaires externes.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) ainsi que les écarts d'expérience sont reconnus immédiatement au bilan par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, «Autres réserves», et en «Autres éléments du résultat global» au sein du résultat global.

Le coût des services passés est enregistré en «Autres produits et charges d'exploitation».

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux États-Unis. Les principes de comptabilisation des régimes de couverture des frais médicaux pour les retraités sont similaires aux principes appliqués pour les régimes de retraite à prestations définies.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises). Les gains et pertes actuariels sur ces engagements sont entièrement comptabilisés dans le compte de résultat.

1.20- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde des actions de performance à ses dirigeants et à certains de ses salariés.

Ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur, à la date d'attribution, en utilisant le prix de marché actualisé du dividende par action attendu lors de l'acquisition des actions et ajusté en fonction de la réalisation des conditions du marché.

Le Groupe utilise la méthode de Monte Carlo pour estimer la réalisation du *Relative Total Shareholder Return* (Taux de rentabilité d'une action) par rapport au CAC 40 et à un panel de sociétés comparables (conditions de marché).

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être ajusté au cours de la période d'acquisition afin de refléter la meilleure estimation par le Groupe de la réalisation des conditions hors marché.

Les principales conditions hors marché sont les suivantes :

- Croissance du Bénéfice Par Action ajusté (BPA) ;
- *Schneider Sustainability External and Relative Index* (Indice de Développement Durable externe et relatif de Schneider Electric) ;
- Conditions de présence.

Une charge de personnel est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, en général trois ans.

1.21- Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date de clôture, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et sont actualisées lorsque l'impact d'actualisation est significatif.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- **les risques économiques** : ces provisions couvrent des risques fiscaux résultant de positions prises par le Groupe ou ses filiales. Chaque position est évaluée individuellement et non compensée, et reflète la meilleure estimation du risque à la fin de la période de déclaration. Le cas échéant, elle comprend les intérêts de retard et les amendes. En accord avec la norme IFRIC 23 - *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, les provisions couvrant les incertitudes relatives aux traitements fiscaux sont présentées au sein des «Dettes fiscales et sociales» à partir du 1er janvier 2019;
- **les risques commerciaux** : les provisions pour risques clients intègrent principalement les provisions pour pertes à terminaison de certains contrats à long terme. Les provisions pour pertes à terminaison sont entièrement comptabilisées dès lors qu'elles sont identifiées;
- **les risques sur produits** : ces provisions sont constituées
 - des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances. Ces provisions sont estimées en tenant compte des statistiques historiques sur les revendications et de la période de garantie;
 - des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.
- **les risques environnementaux** : ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution. L'estimation des futurs décaissements prévus est basée sur des rapports d'experts indépendants;
- **les coûts de restructuration**, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture de la part du Groupe. L'estimation du passif ne comprend que les dépenses directes découlant de la restructuration.

1.22- Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires, de billets de trésorerie et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.23- Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêt ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de swaps, des contrats d'options ou des contrats à terme fermes, aussi bien sur le marché des changes que celui des matières premières, selon la nature des risques à couvrir.

Tous les instruments dérivés sont enregistrés dans le bilan à la juste valeur. Les changements de juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont qualifiés dans une relation de couverture.

Les flux de trésorerie provenant d'instruments financiers sont comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie de manière cohérente avec les transactions sous-jacentes.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change afin de couvrir le risque de change lié aux transactions en devises. Si possible, les instruments monétaires en devise étrangère inclus dans le bilan des entités du Groupe (à l'exception d'instruments financiers spécifiques) sont couverts par rééquilibrage du bilan par devise à l'aide d'opérations de change au comptant réalisées par la trésorerie du Groupe (couverture naturelle). Le risque de change est ainsi concentré au niveau du Groupe et couvert à l'aide de dérivés de change. Lorsque le risque de change ne peut être centralisé, le Groupe couvre les dettes et créances d'exploitation figurant dans le bilan des sociétés du Groupe grâce à des contrats à terme sur le marché des changes. Dans chaque cas, le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture car les gains et pertes générés sur ces instruments de change sont naturellement compensés dans la rubrique «Résultat financier» par suite de la conversion aux taux de fin d'année des dettes et créances libellées en devise étrangère.

Le Groupe couvre également les flux de trésorerie futurs, y compris les transactions futures récurrentes et les acquisitions ou cessions d'investissements prévues. Conformément à IFRS 9, ceux-ci sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. La partie du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considérée comme une couverture efficace est comptabilisée dans les capitaux propres sous «Autres réserves», puis comptabilisée dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe couvre également les créances ou dettes de financement contre le risque de change (y compris les comptes courants et les emprunts avec les filiales) à l'aide de dérivés de change pouvant être documentés dans la couverture des flux de trésorerie ou la couverture de juste valeur, en fonction de la nature du dérivé.

Le Groupe peut également désigner des dérivés de change ou des emprunts comme instruments de couverture de ses investissements dans des établissements à l'étranger (couverture d'investissement net). Les variations de valeur de ces instruments de couverture sont cumulées dans les capitaux propres et comptabilisées dans le compte de résultat de manière symétrique aux éléments couverts.

Le Groupe qualifie les instruments dérivés sur la base du taux au comptant (spot). Le Groupe a retenu l'option du coût de la couverture proposée par IFRS 9 pour limiter la volatilité du compte de résultat, liée aux points à terme :

- pour les dérivés de change couvrant un élément au bilan : les points à terme sont amortis dans le compte de résultat de manière linéaire. Les points à terme liés aux dérivés de change couvrant des opérations de financement sont inclus dans les «Coût de la dette financière nette»;

- pour les dérivés de change couvrant les transactions futures non encore inscrites au bilan : les points à terme sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte a un impact sur le compte de résultat.

Couvertures de taux

Des contrats de swaps de taux d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 et les impacts d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres ou en résultat selon qu'il s'agit de couverture de flux de trésorerie futurs (Cash-Flow Hedge) ou de juste valeur (Fair Value Hedge).

Les emprunts couverts par un dérivé de taux d'intérêt dans une couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur pour la partie du risque faisant l'objet de la couverture, avec une écriture de compensation dans le compte de résultat.

Les swaps de devises et de taux peuvent être présentés en couvertures de change ou en couvertures de taux d'intérêt en fonction des caractéristiques du dérivé.

Couvertures d'achat de matières premières

Par ailleurs, le Groupe souscrit à des contrats à terme, des swaps et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IFRS 9, ces couvertures sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs. Ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la clôture (mark to market). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres («Autres réserves»), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus.

1.24- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué des ventes de marchandises et de logiciels, des prestations de services et des revenus des activités d'affaires (projets).

Certains contrats peuvent combiner une livraison au client de marchandises et la prestation de service (par exemple, les contrats combinant la fabrication, l'exploitation et la maintenance). Dans de telles situations, le contrat est analysé puis segmenté en prestations simples appelées obligations de performance. Chaque obligation est comptabilisée séparément avec sa propre méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et son taux de marge. Le prix de vente est alloué à chaque obligation proportionnellement au prix de vente de chaque prestation considérée séparément. Cette allocation doit refléter la portion du prix que Schneider Electric estime lui revenir en échange de la livraison de ces marchandises ou services.

Le chiffre d'affaires associé à chaque obligation identifiée dans le contrat est reconnu à la réalisation, i.e. lorsque le contrôle des marchandises ou services a été transféré au client.

La reconnaissance du chiffre d'affaires peut être réalisée à un instant précis ou être étalée dans le temps.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à un instant précis

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'instant où le contrôle des marchandises ou services a été transféré au client. Cette méthode s'applique à toutes les ventes de marchandises et prestations de services telles que la livraison de pièces de rechange ou des services à la demande.

Reconnaissance étalée dans le temps

Pour démontrer que le transfert de marchandises est progressif, et étaler dans le temps la reconnaissance du chiffre d'affaires, les critères suivants doivent être respectés :

- les marchandises vendues n'ont pas d'utilisation alternative et;
- il existe un droit exécutoire de compensation (correspondant aux coûts encourus augmentés d'une marge raisonnable) pour le travail effectué dans le cas d'une annulation anticipée de la part du client.

Quand ces critères sont remplis, le chiffre d'affaires est reconnu à l'aide de la méthode du pourcentage d'avancement, basée sur le pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés pour la réalisation de l'obligation de performance. Les coûts des en-cours de production incluent les coûts directs et indirects en relation avec le contrat.

Les pertes attendues sur de tels contrats sont comptabilisées au moment de leur identification.

Les pénalités de retard ou liées aux difficultés d'exécution des contrats sont comptabilisées comme une diminution du chiffre d'affaires.

Cette méthode s'applique aux activités d'affaires (projets) : les solutions construites étant conçues sur mesure pour les besoins spécifiques et uniques d'un client, il ne serait pas rentable pour le Groupe de les modifier afin de les vendre à d'autres clients.

Les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni. Si les coûts encourus sont stables au cours de la période du contrat, la reconnaissance du chiffre d'affaires peut être linéarisée sur la durée du contrat.

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires. Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Reconnaissance des ventes de logiciels

La vente de logiciel se décline principalement en souscription, licences, maintenance, et services. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle au client du logiciel ou du service.

- Les souscriptions peuvent être :
 - Des contrats SaaS («Software as a Service») – contrats d'accès à des solutions cloud comprenant l'accès à distance à une solution logicielle, l'hébergement des données et des services de support), qui sont reconnus linéairement sur la durée du contrat.
 - Des souscriptions sur site, qui contiennent deux obligations de performance distinctes, comprenant la licence et la maintenance. Le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé conformément aux méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'accords comportant des obligations de performances multiples.
- La vente de licences correspond à l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation de logiciels du groupe. Il comprend les ventes de licences perpétuelles et périodiques de logiciels et est comptabilisé au moment du transfert du contrôle au client.
- La maintenance correspond aux redevances périodiques ainsi que des contrats de support et maintenance distincts. Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.
- Les services comprennent entre autres les services d'installation et mise en service, de formation, de paramétrage et d'individualisation. Le chiffre d'affaires correspondant à ces services est reconnu à mesure que ces services sont rendus.

Backlog et présentation du bilan

Le backlog (Note 3) correspond au montant des ventes alloué aux obligations de performance non satisfaites (ou en cours de satisfaction) à la date de clôture et n'inclut que les contrats fermes.

Le cumul du chiffre d'affaires comptabilisé, moins les paiements intermédiaires et créances d'exploitation (présentées séparément dans le bilan) est déterminé contrat par contrat. Si la balance est positive, elle est reconnue sur la ligne «Actifs sur contrat» dans le bilan. Si la balance est négative, elle est reconnue sur la ligne «Passifs sur contrat» (Note 16). Les provisions pour les contrats onéreux (aussi appelées provisions pour pertes à terminaison) sont exclues des actifs et passifs sur contrat et présentées au sein des «Provisions pour risques commerciaux».

1.25- Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - *Résultat par action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'actions de performance existants à la date de clôture. La dilution rattachée aux plans est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

1.26- Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des découverts et en-cours bancaires.

1.27- Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non récurrentes significatives susceptibles d'affecter la lecture de la performance opérationnelle sont classées dans la rubrique «Autres produits et charges opérationnels».

Ils incluent notamment :

- les gains ou pertes résultant de la cession d'activités ou de groupes d'actif;
- les coûts liés aux acquisitions ou aux cessions (honoraires de conseils, coûts des experts externes impliqués dans le processus de due diligence);
- les coûts liés à l'intégration (coûts non récurrents passés en charges au cours des trois années suivant l'acquisition, en relation avec la mise à niveau ou la modification des systèmes informatiques existants, pour atteindre les normes du Groupe);
- des provisions et des dépréciations significatives sur les immobilisations corporelles et incorporelles;
- des provisions ou coûts liés à des risques juridiques ou à des litiges importants;
- les gains ou pertes liés à la modification, à la réduction ou au règlement d'un régime à prestations définies.

1.28- Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers incluent notamment :

- les commissions bancaires;
- les frais d'affacturage.

NOTE 2 Évolution du périmètre de consolidation

La liste des principales sociétés consolidées est donnée en Note 29.

2.1- Variations du périmètre

Principales acquisitions de la période

Acquisition des actionnaires minoritaires d'AVEVA

Le 21 septembre 2022, Schneider Electric a confirmé sa ferme intention d'acquérir le capital d'AVEVA non-encore détenu.

Le 11 novembre 2022, le Conseil d'administration de Schneider Electric et le Comité des Directeurs indépendants d'AVEVA ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur les termes d'une offre en numéraire de 3,225 pennys par action AVEVA. Cette offre est réalisée par le biais d'un «Scheme of arrangements», et doit être approuvée par les instances juridiques compétentes «Court», conformément au paragraphe 26 du «Companies Act 2006».

Le 25 novembre 2022, la majorité requise des actionnaires d'AVEVA a ratifié l'offre «Scheme» et approuvé la résolution spéciale «Special Resolution» lors de l'assemblée générale convoquée par le tribunal «Court Meeting» et de l'assemblée générale «General Meeting». En conséquence, un passif financier courant d'un montant de 4 039 millions de livres sterling (4 554 millions d'euros au 31 décembre 2022) a été reconnu. La comptabilisation de ce passif a entraîné une réduction immédiate des intérêts minoritaires et de la part du Groupe dans les capitaux propres.

Le 18 janvier 2023, suite à la remise de l'ordonnance du tribunal au Registre du Commerce et des Sociétés «Registrar of Companies», la transaction a été finalisée. Les actions AVEVA ont été retirées de la cote de la Bourse de Londres le 19 janvier 2023.

Le passif financier a été réglé en numéraire le 31 janvier 2023 pour un montant de 4 055 millions de livres sterling (4 610 millions d'euros au taux de change de clôture applicable au 31 janvier 2023), comprenant des droits de timbre. L'impact de la transaction sur la trésorerie du Groupe, incluant des frais de conseils et juridiques pour un montant de 71 millions d'euros, est présenté en section des opérations de financement du tableau des flux de trésorerie et s'élevait à 4 681 millions d'euros.

Dans le contexte de cette transaction, Le Groupe a aussi eu un effet négatif sur sa trésorerie pour un montant de 106 millions d'euros lié aux instruments de couverture.

EcoAct

Le 2 novembre 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition d'EcoAct SAS ("EcoAct"), un leader international du conseil climatique et des solutions net zéro dont le siège social est situé à Paris, en France. EcoAct sera consolidée au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie*. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée au 31 décembre 2023.

Principales cessions de la période

Usines de transformateurs en Pologne et en Turquie

Le 6 janvier 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de ses usines de transformateurs en Pologne et en Turquie au Groupe Cahors, une entreprise internationale spécialisée dans la distribution d'énergie dont le siège est en France. Ces usines comptant environ 800 employés étaient consolidées au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie* jusqu'à la date de cession effective.

Au 31 décembre 2022, les actifs nets étaient déjà évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La cession n'a donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé de la période.

VinZero

Le 31 mai 2023, le Groupe a finalisé avec succès la vente de l'activité VinZero de RIB Software à une entreprise européenne. VinZero est un groupe de solutions d'infrastructure informatique et un partenaire logiciel pour les secteurs de l'architecture, de l'ingénierie, de la construction, pour le propriétaire exploitant et pour le secteur de la fabrication proposant des services à valeur ajoutée et du conseil. L'activité était consolidée dans le segment de reporting *Gestion de l'énergie* jusqu'à la date de cession effective. La plus-value sur cession a été comptabilisée en «Autres produits et charges d'exploitation».

Gutor

Le 2 août 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession des activités de Gutor Electronics à Latour Capital, un investisseur privé français. Gutor est un leader mondial spécialisé dans la fabrication de systèmes industriels d'alimentation sans interruption (ASI) et la fourniture de services connexes. Gutor était consolidée au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie*.

Telemecanique Sensors

Le 31 octobre 2023, le Groupe a finalisé avec succès la cession de son activité de capteurs industriels, Telemecanique Sensors, à YAGEO. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a accordé à YAGEO une license pour l'utilisation de la marque Telematique Sensors. La transaction en numéraire valorise Telemecanique Sensors à 723 millions d'euros (Valeur d'Entreprise). Telemecanique Sensors était consolidée au sein du segment de reporting *Automatismes industriels*.

Suivi des acquisitions et cessions réalisées en 2022 et ayant un effet sur les comptes 2023

EV Connect Inc.

Le 21 juin 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire de 95,52% du capital d'EV Connect Inc., consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting *Gestion de l'Energie*. Le Groupe dispose d'un engagement de rachat des 4,48% d'intérêts minoritaires restants en 2027. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante».

En Novembre 2023, le Groupe a racheté 3,88% d'intérêts auprès des actionnaires minoritaires, portant sa détention dans le capital d'EV Connect Inc. à hauteur de 99,4%.

L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R est finalisée au 31 décembre 2023. À la date d'acquisition, les ajustements effectués sur le bilan d'ouverture, résultant principalement de la reconnaissance d'immobilisations incorporelles (relations client et marque), conduisent à la reconnaissance d'un *goodwill* de 255 millions d'euros.

Application d'IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les filiales suivantes ont été reclassées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 :

Autogrid

Le 20 juillet 2022, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Autogrid, augmentant son pourcentage d'intérêt de 24,2% à 91,8%. AutoGrid est un fournisseur de centrale électrique virtuelle (VPP) et de système de gestion des ressources énergétiques distribuées (DERMS). Autogrid est consolidée par intégration globale au sein du segment de reporting *Gestion de l'énergie*. Le Groupe détient un accord pour acquérir les 8,2% restants des intérêts minoritaires en 2026. La dette correspondante a été comptabilisée au sein des «Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante» en décembre 2022.

Le 14 décembre 2023, le Groupe a conclu un accord avec Uplight Inc. pour la vente d'AutoGrid. Conformément à la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs ont été classés comme "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs détenus en vue de la vente", pour respectivement 209 millions d'euros et 40 millions d'euros. Les actifs sont principalement des actifs incorporels (y compris le goodwill) pour un montant de 197 millions d'euros. Le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation de ses actifs à cette occasion.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des sociétés détenues ou affiliées à Schneider Electric, ciblant le marché des prosumers, avec pour objectif une meilleure harmonisation des capacités. A l'issue de la cession, le Groupe augmentera sa détention dans Uplight Inc., qui demeurera consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'opération a été finalisée le 8 février 2024.

2.2- Impacts des variations de périmètre de consolidation sur le tableau des flux de trésorerie

L'impact des acquisitions et cessions de l'exercice sur la trésorerie est un décaissement net de 4 901 millions d'euros en 2023 :

(en millions d'euros)	2023	2022
Acquisitions	(307)	(559)
Cessions	918	262
INVESTISSEMENT FINANCIER NET DES CESSIONS	611	(297)
AVEVA	(4 681)	-
Autres	(21)	(73)
TRANSACTIONS AVEC LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	(4 702)	(73)
IMPACT SUR LA TRESORERIE	(4 091)	(370)

En 2023, la trésorerie décaissée correspond principalement à l'impact des acquisitions des intérêts minoritaires restants d'AVEVA et d'EcoAct. La trésorerie encaissée est principalement en lien avec les cessions de Telemecanique Sensors, Vinzero et Gutor. Les principaux mouvements de périmètre sont décrits dans la note 2.1.

En 2022, la trésorerie décaissée correspondait principalement à l'impact des acquisitions d'EV Connect et d'Autogrid, ainsi que d'autres acquisitions individuellement non significatives. La trésorerie encaissée était principalement en lien avec les cessions d'Eurotherm et de l'activité de bancs de charge d'Asco Power Technologies, ainsi que d'autres cessions individuellement non significatives.

NOTE 3 Information sectorielle

Le Groupe a organisé ses activités en deux segments :

La Gestion de l'énergie propose une offre technologique complète portée par EcoStruxure. Sa stratégie de commercialisation s'articule autour des besoins de ses clients sur l'ensemble de ses quatre marchés finaux dans les bâtiments, les centres de données, les infrastructures et les industries et bénéficie de l'appui d'un réseau de partenaires mondial.

Automatismes industriels inclut les activités d'automatismes industriels et contrôle industriel pour les industries de procédés discrets, hybrides et continus.

Les coûts relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne «Coûts des fonctions centrales et digitales».

Les informations données par secteur opérationnel sont identiques à celles présentées au Comité exécutif, présidé par le Directeur général. Le Comité exécutif est identifié comme le «Principal Décideur Opérationnel» en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des secteurs. L'indicateur principalement utilisé par le Comité Exécutif pour évaluer la performance de chaque secteur est l'EBITA ajusté.

Les rémunérations en actions sont incluses dans la colonne «Coûts des fonctions centrales et digitales».

Le Comité exécutif n'examine pas les actifs et passifs par activité.

Les données par secteur suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Ces informations sont commentées dans le rapport d'activité.

En raison du nombre important d'entreprises servies par le Groupe, de leur grande diversité dans de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique, le premier client du Groupe ne dépasse pas 10% du chiffre d'affaires de Schneider Electric.

3.1- Informations par segment

2023

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	15 414	3 748	-	19 162
Chiffre d'affaires	28 241	7 661	-	35 902
EBITA ajusté	5 967	1 304	(859)	6 412
EBITA ajusté (%)	21,1%	17,0%		17,9%

Au 31 décembre 2023, le montant total du backlog qui sera exécuté dans plus d'un an est de 4 287 millions d'euros.

2022

(en millions d'euros)	Gestion de l'énergie	Automatismes Industriels	Coûts des fonctions centrales et digitales	Total
Backlog	13 156	3 334	-	16 490
Chiffre d'affaires	26 442	7 734	-	34 176
EBITA ajusté	5 392	1 458	(833)	6 017
EBITA ajusté (%)	20,4%	18,9%		17,6%

3.2- Informations par zone géographique

Les zones géographiques couvertes par le Groupe sont les suivantes :

- Europe de l'Ouest;
- Amérique du Nord (y compris le Mexique);
- Asie-Pacifique;
- Reste du monde (Europe de l'Est, Proche-Orient, Afrique, Amérique du Sud).

Les actifs non courants incluent les *goodwill* nets, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes.

2023

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie - Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 912	2 067	10 247	4 871	12 211	10 553	4 532	35 902
Actifs non courants au 31/12/2023	12 396	2 823	5 616	1 154	15 338	14 958	1 360	34 710

2022

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie - Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 304	1 986	10 341	5 154	10 986	9 526	4 545	34 176
Actifs non courants au 31/12/2022	12 383	2 579	5 540	1 170	16 564	16 203	957	35 444

Par ailleurs, le Groupe suit la part des nouvelles économies dans le chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)		2023		2022
Chiffre d'affaires - Pays matures		21 825	61%	59%
Chiffre d'affaires - Nouvelles économies		14 077	39%	41%
TOTAL		35 902	100%	100%

Les pays matures sont principalement constitués des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord.

NOTE 4 Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Dépenses de recherche et développement en coûts des ventes	(520)	(448)
Dépenses de recherche et développement en frais de R&D *	(1 168)	(1 040)
Projets de développement capitalisés	(328)	(357)
TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT **	(2 016)	(1 845)

* Dont 58 millions d'euros de crédit d'impôt recherche sur 2023 et 51 millions d'euros sur 2022

** Excluant les charges d'amortissement des frais de R&D capitalisés

En complément des dépenses de recherche et développement, les amortissements des projets de développement capitalisés, comptabilisés en coûts des ventes, s'élèvent à 236 millions d'euros sur l'exercice 2023, contre 242 millions d'euros sur l'exercice 2022.

NOTE 5 Charges liées aux amortissements et aux dépréciations

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements inclus dans les coûts des ventes	(544)	(555)
Amortissements inclus dans les frais généraux et commerciaux	(486)	(503)
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(396)	(423)
Dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(34)	(1)
CHARGES LIÉES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(1 460)	(1 482)

Une dépréciation de 34 millions d'euros a été reconnue sur la marque Clipsal suite aux tests de dépréciation annuels menés par le Groupe.

NOTE 6 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Plus/(moins) values sur cessions d'actifs	(8)	5
Plus/(moins) values sur cessions d'activités	265	(108)
Dépréciations des actifs	(30)	(117)
Coûts liés aux acquisitions et intégrations	(111)	(180)
Autres	(18)	(33)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	98	(433)

En 2023, les moins-values sur cessions d'activités sont en lien avec les transactions décrites en Note 2. Les coûts d'acquisitions et d'intégrations sont principalement liés aux acquisitions récentes et en cours.

En 2022, les moins-values sur cessions d'activités étaient en lien avec les transactions décrites en Note 2. Les dépréciations des actifs étaient en lien avec la cession de Transformers décrite en Note 2. Les coûts d'acquisitions et d'intégrations étaient principalement liés aux acquisitions récentes et en cours. Ils incluaient 28 millions d'euros de charges de paiements sur des actions, en lien avec l'accélération des plans long terme d'Aveva conformément aux termes de la transaction.

NOTE 7 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat de change, net	(50)	(21)
Gains et (pertes) sur situation monétaire nette (IAS 29 Hyperinflation)	(39)	(5)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(54)	(37)
Dividendes reçus	3	3
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers	6	2
Intérêts financiers - IFRS 16	(36)	(34)
Effet de l'actualisation et de la désactualisation	2	18
Autres charges financières nettes	(54)	(35)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(222)	(109)

NOTE 8 Impôts sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale. Schneider Electric SE a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

8.1- Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2023	2022
Impôt courant	(1 411)	(1 195)
Impôt différé	126	(16)
CHARGE D'IMPÔT	(1 285)	(1 211)

8.2- Charge d'impôt par zone géographique

2023

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie - Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 912	2 067	10 247	4 871	12 211	10 553	4 532	35 902
en %	25%	6%	29%	14%	34%	29%	13%	
Charge d'impôt par zone géographique*	(290)	(113)	(528)	(327)	(415)	(366)	(52)	(1 285)
en %	23%	9%	41%	25%	32%	29%	4%	

*après réallocation des retenues à la source sur dividendes

2022

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest	dont France	Asie - Pacifique	dont Chine	Amérique du Nord	dont États-Unis	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires par zone géographique	8 304	1 986	10 341	5 154	10 986	9 526	4 545	34 176
en %	24%	6%	30%	15%	32%	28%	13%	
Charge d'impôt par zone géographique*	(299)	(117)	(505)	(333)	(349)	(289)	(58)	(1 211)
en %	25%	10%	42%	28%	29%	24%	5%	

*après réallocation des retenues à la source sur dividendes

8.3- Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net (part du Groupe)	4 003	3 477
Charge d'impôt	(1 285)	(1 211)
Intérêts minoritaires	(166)	(59)
Résultat des sociétés mises en équivalence	51	29
Résultat avant impôt	5 403	4 718
Taux d'impôt théorique du Groupe pondéré du mix géographique	22,7%	23,3%
Charge d'impôt théorique	(1 225)	(1 101)
Éléments en rapprochement :		
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	139	107
Effets des déficits fiscaux	(9)	24
Retenues à la source	(89)	(79)
Autres éléments sans base taxable (courantes ou différées)	(59)	(80)
Autres différences permanentes	(42)	(82)
CHARGE NETTE D'IMPÔT REEL	(1 285)	(1 211)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	23,8%	25,7%
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AVANT IMPACT DECONSOLIDATION RUSSIE		24,6%

Le résultat consolidé des activités poursuivies du Groupe étant principalement réalisé en dehors de la France, la charge d'impôt théorique sur les activités poursuivies est calculée sur la base du taux d'imposition moyen du Groupe (et non sur le taux d'impôt théorique français).

En décembre 2022 les Etats membres de l'Union européenne ont adopté la directive Pilier 2, introduisant un taux minimum global d'imposition des sociétés de 15 %, qui entrera en vigueur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. A ce jour, l'impact estimé sur le taux effectif d'impôt du groupe devrait rester inférieur à 1%.

NOTE 9 Goodwill

9.1- Principaux goodwill

Les goodwill nets du Groupe sont présentés ci-dessous par groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec les CMPC utilisés dans le cadre des tests de dépréciation :

(en millions d'euros)	CMPC	31/12/2023
Gestion de l'énergie :		14 332
Basse Tension	9,0%	7 629
Moyenne Tension	8,9%	3 183
Énergie Sécurisée	9,0%	2 989
Autres	7,8 à 8,3%	531
Automatismes industriels		10 332
Automatismes industriels	9,3%	5 809
Logiciels d'automatismes industriels	8,5%	4 523
TOTAL GOODWILL*		24 664

* Le goodwill a été réalloué en utilisant les valeurs relatives des groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2022, les goodwill nets du Groupe étaient présentés ci-dessous par groupes d'UGT :

(en millions d'euros)	CMPC	31/12/2022
Gestion de l'énergie :		14 570
Basse Tension	8,6%	9 060
Moyenne Tension	8,9%	2 243
Énergie Sécurisée	8,7%	3 267
Automatismes industriels	8,7%	10 566
TOTAL GOODWILL		25 136

Les tests de dépréciation ont été réalisés au niveau des groupes d'UGT en utilisant la même méthode que les années précédentes comme présentée dans la Note 1.11.

Les tests de dépréciation effectués en 2023 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation sur les actifs des groupes d'UGT. Les résultats des tests de dépréciation effectués par le Groupe auraient été identiques en tenant compte de l'organisation précédente des groupes d'UGT.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de ce test ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation pour chacune des groupes d'UGT dans l'une des hypothèses suivantes :

- une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point ;
- une baisse du taux de croissance de 1,0 point ;
- une baisse du taux de marge de 0,5 point.

9.2- Enjeux climatiques

En 2023, le groupe a mandaté des experts externes pour évaluer l'impact potentiel des phénomènes climatiques et des risques physiques sur ses actifs immobilisés, sur les flux de trésorerie futurs du groupe. Cette évaluation des risques a couvert un large éventail de risques, comme indiqué ci-dessous :

- Politique : Législation qui est ou pourrait être adoptée par les gouvernements pour fixer un prix et pénaliser les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Marché des consommateurs : Les choix des consommateurs pourraient évoluer vers des produits et services alternatifs durables, ce qui transformerait la demande du marché.
- Technologie : Les technologies de rupture à faible empreinte carbone pourraient évoluer dans des secteurs économiques clés et les risques pour les actifs et les opérations à forte empreinte carbone pourraient changer.
- Responsabilité : Litiges qui pourraient être intentés par des plaignants contre des entreprises pour leur responsabilité dans les dommages causés par le changement climatique.
- Investisseurs : Les investisseurs accordent la priorité aux rendements provenant d'entreprises à faible intensité carbone, entraînant des modifications du coût du capital et de l'évaluation des entreprises.
- Réputation : Le sentiment des clients pourrait être influencé par les mesures prises par l'entreprise pour faire face aux risques liés au changement climatique.
- Risque physique : risque opérationnel des installations clés et dommages aux actifs physiques dus à des conditions météorologiques extrêmes.

Les résultats de l'évaluation des risques montrent que la plupart de ces risques n'ont pas d'impact significatif sur les flux de trésorerie futurs du Groupe. Le risque le plus important est le risque Politique. Pour évaluer ce risque, les experts externes ont pris en compte les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 du Groupe, par pays, et les ont projetées sur une période de 10 ans (basé sur la croissance des activités de l'entreprise) multipliée par les prix actuels et projetés du carbone à l'échelle des pays, tirées de plusieurs bases de données (dont l'AIE, la Banque mondiale et le NGFS), et projetées sur divers scénarios climatiques issus de recherches académiques. Nos émissions de scope 3, qui représentent près de 100% du risque Politique, ont une incidence sur nos flux de trésorerie futurs venant d'une baisse de la demande et d'une augmentation de notre coût des ventes.

Cependant, le modèle, étant conservateur, n'envisage pas de croissance liée au fort positionnement du Groupe à long terme pour répondre à la demande croissante des organisations qui s'engagent pour la transition énergétique et la décarbonisation de leurs activités. Le modèle ne prend pas également en compte les mesures prises par le Groupe pour décarboner l'ensemble de sa chaîne de valeur.

En outre, le Groupe a également examiné l'impact sur ses flux de trésorerie futurs de ses engagements en matière de trajectoire de GES des scopes 1,2 et 3 à horizon 2030, 2040 et 2050. Compte tenu de l'évaluation des risques ci-dessus et de nos engagements, le Groupe a effectué une analyse de sensibilité sur les tests de dépréciation de ses groupes d'UGT et n'a pas identifié de risque de dépréciation sur ses actifs.

9.3- Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill à l'ouverture, net	25 136	24 723
Acquisitions	209	387
Cessions	(7)	(119)
Reclassements	(95)	(536)
Effet des variations de change	(579)	681
GOODWILL À LA CLOTURE, NET	24 664	25 136
<i>dont dépréciations à la clôture</i>	<i>(367)</i>	<i>(367)</i>

Acquisitions et Cessions

Les mouvements de la période sont détaillés en Note 2.

Autres variations

Les reclassifications correspondent principalement aux Actifs destinés à la vente décrits en Note 2.

Les variations de taux de change concernent principalement les *goodwill* en dollars américains.

NOTE 10 Immobilisations incorporelles

10.1- Variations des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
31/12/2021	2 861	1 041	3 823	4 786	216	12 727
Acquisitions	-	26	357	1	2	386
Écarts de conversion	107	3	37	129	21	297
Reclassements	1	14	(107)	(53)	55	(90)
Reclassements en actifs destinés à la vente	-	(6)	(39)	(17)	(1)	(63)
Variation de périmètre et divers	24	(3)	6	13	7	47
31/12/2022	2 993	1 075	4 077	4 859	300	13 304
Acquisitions	-	114	328	-	9	451
Écarts de conversion	(85)	(10)	(56)	(121)	(18)	(290)
Reclassements	(36)	36	(174)	(178)	17	(335)
Reclassements en actifs destinés à la vente	(2)	-	(23)	(4)	(1)	(30)
Variation de périmètre et divers	1	(1)	(4)	(20)	(15)	(39)
31/12/2023	2 871	1 214	4 148	4 536	292	13 061

Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
31/12/2021	(486)	(858)	(2 654)	(2 069)	(174)	(6 241)
Dotations aux amortissements	(40)	(70)	(244)	(372)	(6)	(732)
Dépréciations	(9)	-	(4)	(29)	3	(39)
Écarts de conversion	(10)	(2)	(26)	(45)	(5)	(88)
Reclassements	(1)	31	49	41	(30)	90
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	5	25	7	-	37
Variation de périmètre et divers	-	3	13	27	(1)	42
31/12/2022	(546)	(891)	(2 841)	(2 440)	(213)	(6 931)
Dotations aux amortissements	(35)	(78)	(239)	(355)	(10)	(717)
Dépréciations	(34)	-	(15)	(1)	-	(50)
Écarts de conversion	6	9	43	59	11	128
Reclassements	35	17	136	151	(4)	335
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	3	1	-	4
Variation de périmètre et divers	-	-	1	6	-	7
31/12/2023	(574)	(943)	(2 912)	(2 579)	(216)	(7 224)

Valeurs nettes

(en millions d'euros)	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Technologies acquises et relations client	Autres	Total
31/12/2021	2 375	183	1 169	2 717	42	6 486
31/12/2022	2 447	184	1 236	2 419	87	6 373
31/12/2023	2 297	271	1 236	1 957	76	5 837

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* retraités dans le tableau des flux de trésorerie s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles autres que le <i>goodwill</i>	717	732
Dépréciations des immobilisations incorporelles autres que le <i>goodwill</i>	50	39
TOTAL*	767	771

* Incluant les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles liés aux acquisitions pour 430 millions d'euros en 2023 (424 millions d'euros en 2022)

10.2- Marques

Au 31 décembre 2023, les principales marques reconnues sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
APC (<i>Énergie Sécurisée</i>)	1 664	1 724
Clipsal (<i>Basse Tension</i>)	122	162
Asco (<i>Basse Tension</i>)	113	117
OSIsoft (<i>Logiciels d'automatismes Industriels</i>)	112	133
Aveva (<i>Logiciels d'automatismes Industriels</i>)	86	86
Invensys - Triconex and Foxboro (<i>Automatismes Industriels</i>)	50	52
L&T (<i>Basse Tension</i>)	36	50
Digital (<i>Automatismes Industriels</i>)	35	39
Autres	79	84
VALEUR NETTE DES MARQUES	2 297	2 447

Les marques à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En 2023, le Groupe a procédé à la revue de la valeur des marques principales selon le modèle de valorisation à la date d'acquisition décrit en Note 1.8. La marque APC a notamment été testée en utilisant la méthode du taux de redevance. Les flux de trésorerie futurs utilisés sont basés sur les hypothèses économiques et les prévisions opérationnelles de la direction du Groupe pour l'UGT *Énergie sécurisée*, puis extrapolés sur la base d'un taux de 2%.

Les tests de dépréciation réalisés en 2023 sur les marques à durée de vie indéfinie ont conduit le Groupe à déprécier la marque Clipsal à hauteur de 34 millions d'euros.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de ce test ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation significative dans l'une des hypothèses suivantes :

- une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point;
- une baisse du taux de croissance de 1,0 point;
- une baisse du taux de redevance de 0,5 point.

NOTE 11 Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles en 2023 sont principalement liées aux évolutions du périmètre de consolidation mentionnées dans la Note 2 et incluent les impacts de IFRS 16 - *Locations*.

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
31/12/2021	199	2 043	4 795	1 253	1 969	10 259
Acquisitions	3	28	127	563	356	1 077
Cessions / Mise au rebut	(26)	(94)	(186)	(95)	(68)	(469)
Écarts de conversion	-	28	59	26	22	135
Reclassements	(4)	79	211	(295)	-	(9)
Reclassements en actifs destinés à la vente	(6)	(47)	(124)	(19)	(10)	(206)
Variation de périmètre et divers	(1)	(36)	(77)	(19)	(2)	(135)
31/12/2022	165	2 001	4 805	1 414	2 267	10 652
Acquisitions	-	31	133	746	305	1 215
Cessions / Mise au rebut	(3)	(76)	(176)	(108)	(155)	(518)
Écarts de conversion	(3)	(18)	(84)	(37)	(30)	(172)
Reclassements	2	135	265	(378)	-	24
Reclassements en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et divers	-	1	2	(25)	(27)	(49)
31/12/2023	161	2 074	4 945	1 612	2 360	11 152

Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
31/12/2021	(28)	(1 167)	(3 739)	(608)	(891)	(6 433)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(1)	(94)	(274)	(78)	(308)	(755)
Reprises d'amortissement	13	75	174	70	8	340
Écarts de conversion	(1)	(15)	(49)	(12)	(4)	(81)
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Reclassements en actifs destinés à la vente	-	26	105	9	3	143
Variation de périmètre et divers	-	21	61	5	(18)	69
31/12/2022	(17)	(1 154)	(3 722)	(614)	(1 210)	(6 717)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(1)	(108)	(272)	(76)	(303)	(760)
Reprises d'amortissement	1	69	161	81	134	446
Écarts de conversion	-	7	61	19	12	99
Reclassements	(2)	(23)	(6)	14	-	(17)
Reclassements en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et divers	-	(1)	(6)	3	10	6
31/12/2023	(19)	(1 210)	(3 784)	(573)	(1 357)	(6 943)

Valeurs nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Actifs de droits d'utilisation (IFRS 16)	Total
31/12/2021	171	876	1 056	645	1 078	3 826
31/12/2022	148	847	1 083	800	1 057	3 935
31/12/2023	142	864	1 161	1 039	1 003	4 209

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

L'impact cash des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2023 se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Augmentation des immobilisations corporelles	(1 215)	(1 077)
Dont impact non cash lié à IFRS 16	305	356
Variation des créances et dettes liées aux immobilisations corporelles	(4)	14
TOTAL	(914)	(707)

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles retraités dans le tableau des flux de trésorerie s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Amortissements des immobilisations corporelles	743	750
Dépréciations sur immobilisations corporelles	17	5
TOTAL	760	755

Echéancier de la dette IFRS 16 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
2023	-	282
2024	284	224
2025	214	167
2026	170	133
2027	121	90
2028	82	59
2029	57	50
2030	44	37
2031 et au-delà	100	69
TOTAL	1 072	1 111

NOTE 12 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Le détail des participations dans les entreprises associées et coentreprises s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Delixi Sub-Group	Uplight	Planon	Fuji Electrics	Sunten Electric Equipments	Autres	Total
% de participation							
31/12/2022	50,0%	29,4%	25,0%	36,8%	25,0%		
31/12/2023	50,0%	30,4%	25,0%	36,8%	25,0%		
VALEUR AU 31/12/2021	464	390	112	151	38	79	1 234
Résultat/perte net	52	(28)	(2)	24	2	(19)	29
Dividendes distribués	(25)	-	-	(14)	-	(2)	(41)
Variation de périmètre	-	1	-	-	-	(14)	(13)
Impact des taux de change et autres	(10)	51	-	(6)	(4)	1	32
VALEUR AU 31/12/2022	481	414	110	155	36	45	1 241
Résultat/perte net	52	(30)	5	19	4	1	51
Dividendes distribués	(20)	-	-	(16)	(3)	(1)	(40)
Variation de périmètre	-	13	-	-	-	(2)	11
Impact des taux de change et autres	(26)	(9)	-	(16)	(3)	(3)	(57)
VALEUR AU 31/12/2023	487	388	115	142	34	40	1 206

12.1- Principales entités consolidées par mise en équivalence :

Delixi Electric Ltd.

En 2007, Schneider Electric et Delixi Group ont établi un partenariat «gagnant-gagnant» formant ainsi une coentreprise, Delixi Electric Ltd., ci-après «Delixi Electric».

Delixi Electric, basée en Chine, est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution des produits de basse tension.

Les principaux indicateurs financiers pour le sous-groupe Delixi-Electric (sur une base reportée de 100%) sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non-courants	754	814
Actifs courants	472	502
TOTAL ACTIFS	1 225	1 316
Capitaux propres	643	619
Passifs non-courants	21	102
Passifs courants	560	595
TOTAL PASSIFS	1 225	1 316
Chiffre d'affaires	1 342	1 354
EBITA ajusté	143	137
RÉSULTAT NET	104	104
Dividendes distribués	40	50

NOTE 13 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	31/12/2023				31/12/2022	
		Acquisitions cessions	Juste valeur par P&L	Juste valeur par capitaux propres	FX & autres	Juste valeur	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS COTÉS :							
Gold Peak Industries Holding Ltd	3,2%	-	-	-	-	2	2
Autres (Juste valeur unitaire inférieure à 3 millions d'euros)		1	-	-	-	13	12
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COTÉS		1	-	-	-	15	14
ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS :							
Fonds							
SE Ventures (Fonds de fonds)		8	(7)	-	(3)	94	96
FCPR Aster II (part A, B et C)	38,0%	(3)	3	-	-	18	18
Sensetime & Stalagnate Fund China	30,0%	-	12	-	(4)	70	62
FCPR SEV1	100,0%	-	-	-	-	7	7
SICAV SESS	63,1%	-	-	-	1	11	10
FCPI Energy Access Ventures Fund	28,6%	2	(1)	-	-	19	18
Gaia Energy Impact	50,0%	3	-	-	-	3	-
SICAV Livehoods Fund SIF	19,9%	1	(1)	-	-	4	4
Participation directe							
SE Ventures - Claroty	5,8%	-	-	5	(2)	64	61
SE Ventures - Sense	8,3%	-	-	(9)	(2)	35	46
SE Ventures - Augury	3,0%	-	-	8	(2)	40	34
SE Ventures - Scandit	2,4%	-	-	(2)	-	17	19
SE Ventures - AnyVision	9,4%	-	-	-	(3)	11	14
SE Ventures - Verkor	12,2%	-	-	28	(2)	39	13
SE Ventures - Titan Advanced Energy Solutions	19,2%	-	-	(2)	-	10	12
SE Ventures (Juste valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros)		24	-	(8)	(7)	121	112
Nozomi Networks	6,6%	46	-	-	(1)	45	-
Star Charge	1,3%	-	-	-	(2)	27	29
Autres (Juste valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros)		12	-	-	(3)	51	42
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS		93	6	20	(30)	686	597
PLACEMENT À LONG TERME EN FOND DE PENSION		9	-	(43)	7	253	280
AUTRES		41	-	-	16	291	234
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		144	6	(23)	(7)	1 245	1 125

La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif correspond au cours boursier des actions concernées à la date de clôture.

Les «Autres» incluent principalement des obligations convertibles, bons du Trésor ainsi que des versements immobilisés sur des fonds qualifiés de rémunération différée accordée à des salariés aux États-Unis ("rabbi trusts").

«SE Ventures» est un fonds de capital-risque créé en partenariat avec Schneider Electric. Le portefeuille actuel de SE Ventures se compose d'investissements directs dans diverses startups et de fonds de fonds.

NOTE 14 Impôts différés par nature

La ventilation des impôts différés par nature est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Déficits reportables (net)	629	724
Provisions pour retraite et engagements similaires (net)	234	197
Provisions et charges à payer non déductibles (net)	474	466
Différentiel entre amortissement comptable et fiscale sur actifs immobilisés corporels (net)	(41)	(4)
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal sur actifs immobilisés incorporels (net)	(752)	(957)
Différentiel sur actifs circulants (net)	207	164
Autres impôts différés actifs/(passifs) (net)	182	141
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS/(PASSIFS)	933	731
<i>dont total impôts différés actifs</i>	<i>1 636</i>	<i>1 616</i>
<i>dont total impôts différés passifs</i>	<i>703</i>	<i>885</i>

Les actifs d'impôt différé comptabilisés au titre des pertes fiscales reportées au 31 décembre 2023 concernent essentiellement la France (420 millions d'euros). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment et ont été activés en utilisant le taux de 25,83%, conformément au taux applicable sur l'horizon de consommation estimé de 6 ans. Les pertes fiscales non reconnues s'élèvent à 149 millions d'euros au 31 décembre 2023, et concernent principalement l'Espagne.

NOTE 15 Stocks et en-cours

L'évolution des stocks et en-cours au bilan consolidé est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
VALEUR BRUTE :		
Matières premières	2 279	2 021
En-cours de production	355	367
Produits intermédiaires et finis	1 518	1 519
Marchandises	759	681
En-cours solutions	211	200
VALEUR BRUTE DES STOCKS	5 122	4 788
DÉPRÉCIATION :		
Matières premières	(338)	(232)
En-cours de production	(10)	(9)
Produits intermédiaires et finis	(239)	(189)
Marchandises	(9)	(8)
En-cours solutions	(7)	(4)
DEPRÉCIATIONS	(603)	(442)
VALEUR NETTE :		
Matières premières	1 941	1 789
En-cours de production	345	358
Produits intermédiaires et finis	1 279	1 330
Marchandises	750	673
En-cours solutions	204	196
VALEUR NETTE DES STOCKS	4 519	4 346

NOTE 16 Clients et créances d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	6 330	5 675
Produits non facturés	1 911	1 662
Clients, effets à recevoir	264	389
Avances fournisseurs	256	276
Clients et créances d'exploitation, brutes	8 761	8 002
Dépréciations	(373)	(489)
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION, NETTES	8 388	7 514
<i>dont non échues</i>	7 343	6 537
<i>dont retard n'excédant pas un mois</i>	517	438
<i>dont retard compris entre un et deux mois</i>	200	174
<i>dont retard compris entre deux et trois mois</i>	82	102
<i>dont retard compris entre trois et quatre mois</i>	109	119
<i>dont retard supérieur à quatre mois</i>	137	144

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long termes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Provisions pour dépréciations au 31 décembre 2022	(489)	(498)
Dotations aux provisions	(131)	(133)
Reprises de provisions pour dépréciations avec utilisation	132	58
Reprises de provisions pour dépréciations sans utilisation	73	70
Écarts de conversion	18	4
Variation de périmètre et divers	24	10
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023	(373)	(489)

Les actifs et passifs sur contrat, respectivement reportés en «Clients et créances d'exploitation» et en «Fournisseurs et dettes d'exploitation», sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits non facturés (actifs sur contrat)	1 911	1 662
Passifs sur contrat	(2 402)	(1 840)
ACTIF NET SOUS CONTRAT	(491)	(178)

NOTE 17 Autres créances et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs	447	423
Créances de TVA	746	713
Créances d'impôt courant	618	596
Autres créances fiscales	37	41
Instruments dérivés	122	79
Charges constatées d'avance	320	304
AUTRES CRÉANCES ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 290	2 156

NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	2 024	1 716
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	588	693
Disponibilités	2 084	1 577
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	4 696	3 986
Découverts et en-cours bancaires	(42)	(123)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETS	4 654	3 863

Des cessions sans recours de créances clients ont eu lieu en 2023 pour un total de 286 millions d'euros, à comparer à 264 millions d'euros en 2022. La quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées ont été transférés.

NOTE 19 Capitaux propres

19.1- Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2023 est de 2 291 343 536 euros, représenté par 572 835 884 actions de 4 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2023, le nombre total de droits de vote attachés aux 572 835 884 actions émises est de 600 194 772.

La stratégie de gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe ;
- optimiser sa structure financière ;
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès, dans les meilleures conditions possibles, aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de rating ou de stabilité du bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

Évolution du capital social et du nombre cumulé d'actions

Depuis le 31 décembre 2021, le capital social a évolué comme suit :

(en nombre d'actions et en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2021	569 033 442	2 276 133 768
Annulation d'actions	-	-
Augmentation de capital	2 059 479	8 237 916
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2022	571 092 921	2 284 371 684
Annulation d'actions	-	-
Augmentation de capital	1 742 963	6 971 852
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023	572 835 884	2 291 343 536

Sur l'exercice 2023, le Groupe a procédé à une augmentation de capital conduisant à une hausse des primes d'émission d'un montant de 212 millions d'euros. Le 20 novembre 2023, le Groupe a émis des obligations convertibles d'un montant nominal total égal à 650 millions d'euros. La composante capitaux propres attachée à ces obligations convertibles reconnue en «primes d'émission, de fusion ou d'apport» s'élève à 65 millions d'euros nette de frais.

19.2- Résultat par action

(en milliers d'actions et en euros par action)	2023		2022	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions émises (Net des actions propres)	559 846	559 846	558 129	558 129
Actions de performance	-	2 807	-	3 348
Obligations convertibles en actions	-	3 935	-	3 684
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS	559 846	566 588	558 129	565 161
Résultat net par action avant impôt	9,65	9,54	8,45	8,35
RÉSULTAT NET PAR ACTION	7,15	7,07	6,23	6,15

19.3- Dividendes versés et proposés

En 2023, le Groupe a versé au titre de l'exercice 2022 un dividende d'un montant de 3,15 euros par action, soit un montant global de 1 767 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3,50 euros par action. À la clôture de l'exercice 2023, le montant des réserves distribuables de Schneider Electric SE s'élève à 3 102 millions d'euros (2 941 millions d'euros au 31 décembre 2022), hors résultat net de l'exercice.

19.4- Paiements fondé sur des actions

Renseignements relatifs aux plans d'actions de performance en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SE puis la Direction Générale ont mis en place des plans d'actions de performance au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe.

Les plans d'actions de performance répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance;
- la période d'acquisition des actions est de trois ou quatre ans;
- la période d'incessibilité des actions est de zéro ou un an.

Les principales caractéristiques des plans au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

	LTIP 2020	LTIP 2021	LTIP 2022	LTIP 2023	
N° du plan	Plan 36 & 37	Plan 38 & 39	Plan 40 & 41	Plan 42	
				Plan 42bis & 43	
	Plan 37bis	Plan 39bis	Plan 41bis	Plan 42ter	
	Plan 37ter	Plan 39ter	Plan 41ter	Plan 42quater	
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	25/04/2017	25/04/2018	25/04/2019	05/05/2022	
				05/05/2022	
	25/04/2017	25/04/2018	05/05/2022	05/05/2022	
	25/04/2017	25/04/2018	05/05/2022	05/05/2022	
Date de l'attribution par le Conseil	24/03/2020	25/03/2021	24/03/2022	28/03/2023	
				04/05/2023	
	21/10/2020	29/07/2021	27/07/2022	26/07/2023	
	21/10/2020	26/10/2021	26/10/2022	25/10/2023	
Date d'acquisition	24/03/2023	25/03/2024	24/03/2025	28/03/2026	
				04/05/2023	
	23/10/2023	29/07/2024	27/07/2025	26/07/2026	
	23/10/2023	26/10/2024	26/10/2025	25/10/2026	
Date de fin de conservation	24/03/2024 pour le Plan 36	25/03/2025 pour le Plan 38	24/03/2026 pour le Plan 40	24/05/2027 pour le Plan 43	
Nombre de droits					TOTAL
Restant au 31 décembre 2022	2 013 503	1 479 719	1 402 324	-	4 895 546
Attribués en 2023	-	-	-	1 510 001	1 510 001
Livrés en 2023	(1 951 976)	(403)	(397)	-	(1 952 776)
Annulés en 2023	(61 527)	(77 061)	(67 912)	(21 071)	(227 571)
Restant au 31 décembre 2023	-	1 402 255	1 334 015	1 488 930	4 225 200

Dans le cadre des plans d'actions de performance, Schneider Electric SE n'a créé aucune action en 2023 mais a distribué des actions propres.

Juste valeur des actions de performance

Conformément aux principes énoncés en Note 1.20, une juste valeur a été calculée pour chaque plan :

	N° plan	Juste valeur par action (en euros)
LTIP 2020		
	Plan 36	52,9
	Plan 37 - ComEx	55,2
	Plan 37 - Autre	57,8
	Plan 37bis	90,7
	Plan 37ter - ComEx	85,3
	Plan 37ter - Autre	89,3
LTIP 2021		
	Plan 38	93,4
	Plan 39 - ComEx	97,3
	Plan 39 - Autre	102,9
	Plan 39bis	116,6
	Plan 39ter	117,5
LTIP 2022		
	Plan 40	119
	Plan 41 - ComEx	123
	Plan 41 - Autre	128,8
	Plan 41bis	107,8
	Plan 41ter	111
LTIP 2023		
	Plan 42 - ComEx	119,2
	Plan 42 - Autre	124,5
	Plan 42bis - ComEx	127,1
	Plan 43	127,1
	Plan 42ter	139,4
	Plan 42quater	118,1

Charge IFRS 2

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en «Frais généraux et commerciaux» se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
LTIP Groupe	144	114
Aveva	-	34
Décote WESOP	41	-
Autres	23	18
TOTAL	208	166

Plan mondial d'actionnariat salarié

Chaque année, Schneider Electric offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à des émissions d'actions qui leur sont réservées. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, le plan d'actionnariat classique a été proposé aux salariés. Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions du Groupe à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15%). Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq années, sauf cas spécifiques prévus par la loi.

Le Groupe a proposé le 20 avril 2023 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 126,20 euros. Ce cours représente une décote de 15% par rapport au cours de référence de 148,47 euros, calculé sur une moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours précédant la date de décision du Conseil d'Administration. Dans l'ensemble, 1,7 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 219 millions d'euros réalisée le 6 juillet 2023.

La charge IFRS 2, comptabilisée en «Frais généraux et commerciaux», est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur les actions. Elle s'élève à 41 millions d'euro au 30 juin 2023.

19.5- Actions propres de Schneider Electric SE

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 14 518 652 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées. Le Groupe a racheté 4 493 173 actions pour un montant total de 703 millions d'euros en 2023.

19.6- Impôt constaté dans les capitaux propres

L'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres s'élève à 172 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Effet impôt sur le flux net de la période
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	19	6
Réévaluation des actifs financiers	(19)	(13)	(6)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	169	100	69
Autres	(3)	(3)	-
TOTAL	172	103	69

19.7- Participations ne donnant pas le contrôle

En 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition des participations minoritaires de AVEVA. L&T, détenu à hauteur de 65% par le Groupe, est le principal contributeur du poste de «Participations ne donnant pas le contrôle».

NOTE 20 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie. Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité.

Les avantages accordés à chaque employé dépendent des lois et réglementations locales et des choix faites par les filiales.

Régime de retraite à cotisations définies

La politique du groupe en matière de retraite consiste à proposer des régimes de retraite à cotisations définies comprenant une contribution de l'employeur. Il s'agit de l'avantage le plus communément accordé dans le monde à l'instar du 401k aux États-Unis et du PERO en France. La contribution à ces plans est comptabilisée comme une charge et ne se traduit par aucun autre engagement de la part de l'employeur.

Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe est principalement impacté par des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ils représentent, respectivement, 62% (2022 : 57%) et 17% (2022 : 24%) des obligations du Groupe en matière de régimes de retraite. La majorité des régimes de retraite, représentant 91% des engagements du Groupe au 31 décembre 2023, sont partiellement ou totalement financés à travers des versements à des fonds extérieurs au Groupe. Ces fonds ne sont pas réinvestis dans des actifs du Groupe.

Royaume-Uni

Le Groupe gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni. Le principal est le régime de retraite d'Invensys. Les prestations de retraites de ces plans sont basées sur le salaire moyen de fin de carrière et l'ancienneté des participants au sein du Groupe. Ces fonds sont agréés par l'administration fiscale britannique et les actifs sont détenus par des Trusts gérés par des administrateurs indépendants. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants et dans la plupart des cas, les droits acquis ont été gelés, ces régimes ayant été remplacés par des plans à cotisations définies.

Ces régimes sont financés par des cotisations de l'employeur dont le montant est négocié tous les trois ans dans le cadre de la réglementation en vigueur, sur la base d'évaluations financières effectuées par des actuaires indépendants, de telle sorte que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Concernant la gestion des risques et la stratégie d'investissement, l'objectif premier du Conseil d'Administration de chaque Trust est de veiller à ce que les engagements vis-à-vis des bénéficiaires soient tenus à court et long terme. Ce dernier est responsable de la stratégie d'investissement à long terme et il définit et pilote les stratégies d'investissement à long terme dans le but de réduire les risques encourus, incluant les risques d'exposition aux taux d'intérêt et les risques de longévité. Une partie des actifs est utilisée pour couvrir les variations des passifs résultant des mouvements de taux d'intérêt. Ces actifs sont principalement investis dans des instruments de revenu à taux fixe à moyen et long terme.

Suite à l'accord avec le Conseil d'Administration («Board of Trustees») du fonds de retraite d'Invensys au Royaume-Uni, conclu en février 2014, Schneider Electric SE a garanti les obligations des filiales d'Invensys participant au fonds de retraite à hauteur d'un montant plafonné à 1,75 milliards de livres sterling. Au 31 décembre 2023, les actifs du régime excèdent la valeur des obligations objet de cette garantie et cette garantie ne peut donc pas être appelée.

Les régimes de retraite de Schneider au Royaume-Uni incluent des dispositifs statutaires de retraite minimum «Guaranteed Minimum Pension» («GMP»). Les «GMPs» s'appliquent à des salariés ayant souscrit à un second pilier de retraite avant le 6 avril 1997. Historiquement, une inégalité a été constatée entre les hommes et les femmes concernant les prestations des «GMPs».

Le 26 Octobre 2018, la Cour Suprême a statué que les avantages des régimes de retraite soumis aux «GMPs» devaient être équivalents pour les hommes et les femmes.

États-Unis

Les filiales américaines du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite à prestations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont été fermés aux nouveaux adhérents et les droits acquis ont été gelés, ces régimes ayant été remplacés par des plans à cotisations définies. Les droits des participants sont basés sur le salaire de fin de carrière et l'ancienneté au sein du Groupe.

Chaque année, les filiales du Groupe versent un certain montant aux régimes de retraite à prestations définies qui est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles et comprend le coût des services rendus, les dépenses administratives ainsi que le financement d'éventuels déficits. Les plans étant fermés et gelés, le poste relatif au coût des services rendus est nul.

Les filiales délèguent plusieurs responsabilités à des comités locaux de suivi des régimes de retraites. Ces comités définissent et pilotent les stratégies d'investissement à long terme afin de réduire les risques, notamment les risques de taux d'intérêt et de longévité. Une partie des actifs est utilisée pour couvrir les variations des évaluations du passif résultant des mouvements de taux d'intérêt. Ces actifs sont principalement investis dans des instruments de revenu à taux fixe à moyen et long terme.

En octobre 2022, un contrat a été acheté auprès d'un assureur pour 518 millions de dollars couvrant tous les retraités actuels et une partie des non-retraités du plan de retraite Invensys. Le contrat de rachat a été acheté en utilisant des actifs du Trust de retraite et est comptabilisé à sa juste valeur en tant qu'investissement du Trust. Cette transaction a entraîné un ajustement d'expérience net supplémentaire de 24 millions de dollars comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en 2022.

En décembre 2023, le contrat buy-in a été converti en contrat buy-out en même temps que la cessation du plan. Tous les engagements ont été transférés à l'assureur, sans aucune autre obligation de prestation pour Invensys.

France

Les filiales françaises proposent un régime de retraite (ICDR) qui peut être versé en une seule fois au moment de la retraite ou sous forme de congé (partiel ou total) avant la retraite effective.

Cette indemnité est calculée en fonction du salaire et des années de services dans l'entreprise, conformément aux conventions collectives et sans qu'il n'y ait une obligation de financement.

La réforme des retraites en France, votée en avril 2023, augmente progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Les impacts sur les comptes consolidés du Groupe ne sont pas significatifs.

Hypothèses

Les évaluations actuarielles sont réalisées annuellement. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant du pays dans lequel le régime s'applique et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré du Groupe		Dont Royaume-Uni		Dont États-Unis	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	4,53%	4,82%	4,58%	4,85%	5,08%	5,35%
Taux d'augmentation des prestations	2,76%	2,58%	3,51%	3,63%	n.a.	n.a.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués. Aux États-Unis, un taux d'actualisation moyen est retenu sur la base d'une courbe déterminée à partir des taux d'obligations des entreprises notées AA et AAA.

Le taux d'actualisation 2023 pour les principaux plans de la zone euro est le suivant : 3,20%.

Le taux d'augmentation des prestations inclut aussi bien le taux d'augmentation des salaires que le taux d'inflation s'il est pertinent.

Duration moyenne pondérée des engagements :

	Total		Dont Royaume-Uni		Dont États-Unis	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Duration moyenne pondérée en années	10	9,9	9,7	9,7	9,7	9,4

20.1- Variations des provisions pour retraites et engagements assimilés

La variation annuelle des engagements, la valeur de marché des actifs détenus par les régimes de retraite, et les actifs et provisions pour retraite comptabilisés dans les comptes consolidés peuvent être analysés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Retraites et engagements assimilés	Actifs de couverture	Actifs immobilisés	Passif net
31/12/2021	(9 686)	8 871	(210)	(1 025)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(6 017)	6 524	(184)	323
<i>dont États-Unis</i>	(2 170)	1 692	-	(478)
Coût des services rendus	(121)	-	-	(121)
Coût des services passés	(2)	-	-	(2)
Effet des liquidations/réductions de régimes	84	(79)	-	5
Charge d'intérêt	(203)	-	(4)	(207)
Produits des intérêts	-	170	-	170
Produit/(charge), net	(242)	91	(4)	(155)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(131)	121	(4)	(14)
<i>dont États-Unis</i>	(117)	41	-	(76)
Prestations versées	537	(473)	-	64
Contributions des ayants droit	(6)	6	-	-
Contributions employeur	-	130	-	130
Variations des périmètres de consolidation	10	(2)	-	8
Gains/(pertes) actuariels en capitaux propres	2 395	(2 284)	26	137
Écarts de conversion	102	(143)	8	(33)
Autres variations	(32)	-	-	(32)
31/12/2022	(6 922)	6 196	(180)	(906)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(3 977)	4 339	(140)	222
<i>dont États-Unis</i>	(1 663)	1 287	-	(376)
<i>dont France</i>	(312)	66	-	(246)
Coût des services rendus	(66)	-	-	(66)
Coût des services passés	(3)	-	-	(3)
Effet des liquidations/réductions de régimes	517	(509)	-	8
Charge d'intérêt	(300)	-	(8)	(308)
Produits des intérêts	-	254	-	254
Produit/(charge), net	148	(255)	(8)	(115)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(199)	200	(8)	(7)
<i>dont États-Unis</i>	(65)	38	-	(27)
<i>dont France</i>	(18)	2	-	(16)
Prestations versées	498	(439)	-	59
Contributions des ayants droit	(6)	6	-	-
Contributions employeur	-	257	-	257
Variations des périmètres de consolidation	30	(32)	-	(2)
Gains/(pertes) actuariels en capitaux propres	(185)	50	16	(119)
Écarts de conversion	(43)	69	(6)	20
Autres variations	(10)	-	-	(10)
31/12/2023	(6 490)	5 852	(178)	(816)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(4 018)	4 351	(130)	203
<i>dont États-Unis</i>	(1 122)	937	-	(185)
<i>dont France</i>	(353)	65	-	(288)

Les obligations du Groupe en matière de retraites et engagements assimilés, d'un montant de 6 490 millions d'euros (6 922 millions d'euros en 2022), se décomposent en 6 246 millions d'euros (6 678 millions d'euros en 2022) pour les avantages postérieurs à l'emploi et 244 millions d'euros (244 millions d'euros en 2022) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis entre 5 702 millions d'euros pour les pensions de retraite, dont 97% financés au moins en partie, et 544 millions d'euros pour les indemnités forfaitaires, dont 69% financés au moins en partie.

La valeur totale des engagements peut se décomposer comme suit entre régimes complètement et partiellement financés et totalement non financés :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle des engagements financés complètement ou partiellement	(5 882)	(6 334)
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5 852	6 196
Impact des actifs immobilisés	(178)	(180)
Valeur actuelle des engagements financés complètement ou partiellement, net	(208)	(318)
Valeur actuelle des engagements totalement non financés	(608)	(588)
PROVISIONS POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS, NET	(816)	(906)
Réconciliation des éléments du bilan :		
<i>Surplus des régimes de retraites reconnu à l'actif*</i>	253	280
<i>Provisions reconnues au passif</i>	(1 069)	(1 186)

* L'excédent des régimes comptabilisé à l'actif représente la partie excédentaire entre les actifs et les passifs, généralement supposés recouvrables, et après application de tout plafonnement d'actif

Les variations des éléments bruts reconnus aux capitaux propres se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Écarts actuariels sur les engagements dus aux changements d'hypothèses démographiques	(40)	(81)
Écarts actuariels sur les engagements dus aux changements d'hypothèses financières	160	(2 490)
Écarts actuariels sur les engagements dus aux effets de l'expérience	66	176
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(50)	2 284
Effets des actifs immobilisés	(17)	(26)
TOTAL DES VARIATIONS REPORTÉES AU CAPITAL SUR LA PÉRIODE	119	(137)
<i>dont Royaume-Uni</i>	(47)	(146)
<i>dont États-Unis</i>	1	110

Le tableau ci-dessous indique le calendrier prévisionnel sur les trois prochaines années, des paiements de prestations au titre des régimes de retraite et engagements assimilés :

<i>(en millions d'euros)</i>	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
2024	320	85	79	484
2025	318	86	67	471
2026	309	86	76	471

Allocation des actifs :

Répartition des actifs de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital	8%	5%
Obligations	79%	73%
Autres	13%	22%
TOTAL	100%	100%

20.2- Analyse de la sensibilité

Une variation de $\pm 0,5\%$ du taux d'actualisation et du taux d'augmentation des prestations aurait les effets suivants sur la valeur des engagements à fin 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Royaume-Uni		États-Unis		Reste du monde		Total	
	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Taux d'actualisation	(199)	216	(50)	54	(62)	66	(311)	336
Taux d'augmentation des rémunérations	83	(80)	-	-	46	(43)	129	(123)

NOTE 21 Provisions pour risques et charges

<i>(en millions d'euros)</i>	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructuration	Autres risques	Provisions
31/12/2021	270	147	675	350	160	422	2 024
<i>dont part à plus d'un an</i>	169	104	150	315	12	341	1 091
Dotations	40	36	240	39	144	162	661
Reprises pour utilisation	(63)	(50)	(233)	(71)	(113)	(116)	(646)
Provisions devenues sans objet	-	(1)	(23)	(1)	(7)	(42)	(74)
Écarts de conversion	9	7	-	12	(1)	14	41
Variations de périmètre et autres	(50)	10	25	(10)	(12)	61	24
31/12/2022	206	149	684	319	171	501	2 030
<i>dont part à plus d'un an</i>	130	97	155	278	8	326	994
Dotations	59	43	305	39	92	255	793
Reprises pour utilisation	(49)	(68)	(219)	(45)	(82)	(241)	(704)
Provisions devenues sans objet	-	(2)	(24)	-	(4)	(28)	(58)
Écarts de conversion	(7)	(5)	(25)	(10)	(2)	(17)	(66)
Variations de périmètre et autres	-	2	6	(6)	(6)	29	25
31/12/2023	209	119	727	297	169	499	2 020
<i>dont part à plus d'un an</i>	124	61	194	256	16	308	959

Les provisions sont reconnues suivant les principes décrits dans la Note 1.21.

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Dotations aux provisions	793	661
Reprises pour utilisation	(704)	(646)
Provisions devenues sans objet	(58)	(74)
Variation de provisions mais sans les provisions pour retraites et engagements assimilés	31	(59)
Provisions pour retraite et engagements assimilés hors cotisations de l'employeur	56	91
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES PROVISIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	87	32

NOTE 22 Dette financière courante et non-courante

La dette nette s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	10 843	8 627
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	1 793	42
Part court terme des emprunts obligataires	(999)	(1 299)
Part court terme des autres dettes long terme	(45)	(40)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	11 592	7 330
Billets de trésorerie	1 018	1 491
Intérêts courus non échus	109	39
Autres dettes	128	141
Découverts et en-cours bancaires	42	123
Part court terme des emprunts obligataires	999	1 299
Part court terme des autres dettes long terme	45	40
DETTES FINANCIÈRES COURANTES	2 341	3 133
DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	13 933	10 463
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 696)	(3 986)
DETTE FINANCIÈRE NETTE excl. les engagements d'achats de titres de minoritaires	9 237	6 477
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	50	194
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	80	4 554
DETTE FINANCIÈRE NETTE incl. les engagements d'achats de titres de minoritaires	9 367	11 225

En janvier 2023, le Groupe a procédé à un tirage pour 1 700 millions d'euros au titre du «Term loan facility» mis en place pour financer l'acquisition des minoritaires d'Aveva. Cet emprunt arrive à échéance en octobre 2025. Au 31 décembre 2023, le montant tiré représente toujours 1 700 millions d'euros à un taux Euribor majoré d'une marge de 0,56%.

22.1- Répartition par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022
	Valeur comptable	Intérêts	Valeur comptable
2023	-	-	3 133
2024	2 341	287	1 000
2025	3 503	232	1 047
2026	1 398	158	1 397
2027	1 747	140	1 741
2028	1 268	100	756
2029	1 390	87	794
2030 et au-delà	2 286	219	595
TOTAL	13 933	1 223	10 463

22.2- Répartition par devise

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Euro	13 723	10 236
Dollar américain	8	41
Réal brésilien	63	16
Roupie indienne	74	77
Livre turque	16	8
Dinar algérien	14	13
Autres	35	72
TOTAL	13 933	10 463

22.3- Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Taux d'intérêt	Maturité
Schneider Electric SE 2023	-	500	0,000% TF	Jun 2023
Schneider Electric SE 2023	-	799	1,500% TF	Septembre 2023
Schneider Electric SE 2024	999	998	0,250% TF	Septembre 2024
Schneider Electric SE 2025	749	747	0,875% TF	Mars 2025
Schneider Electric SE 2025	751	-	3,380% TF	Avril 2025
Schneider Electric SE 2025	300	300	1,841% TF	Octobre 2025
Schneider Electric SE 2026 (OCEANes)	650	651	0,000% TF	Jun 2026
Schneider Electric SE 2026	747	747	0,875% TF	Décembre 2026
Schneider Electric SE 2027	498	497	1,000% TF	Avril 2027
Schneider Electric SE 2027	746	745	1,375% TF	Jun 2027
Schneider Electric SE 2027	499	498	3,250% TF	Novembre 2027
Schneider Electric SE 2028	755	756	1,500% TF	Janvier 2028
Schneider Electric SE 2028	496	-	3,250% TF	Jun 2028
Schneider Electric SE 2029	795	795	0,250% TF	Mars 2029
Schneider Electric SE 2029	594	-	3,130% TF	Octobre 2029
Schneider Electric SE 2030 (OCEANes)	582	-	1,970% TF	Novembre 2030
Schneider Electric SE 2032	595	594	3,500% TF	Novembre 2032
Schneider Electric SE 2033	495	-	3,500% TF	Jun 2033
Schneider Electric SE 2034	592	-	3,380% TF	Avril 2034
TOTAL	10 843	8 627		

Schneider Electric SE a réalisé plusieurs émissions obligataires sur différents marchés :

- dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes (« EMTN »), emprunts étant admis aux négociations de la Bourse de Paris. À la clôture de l'exercice 2023, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :
 - 800 millions d'euros mis en place en septembre 2016, au taux de 0,25%, arrivant à échéance en septembre 2024 ;
 - 200 millions d'euros mis en place en juillet 2019, au taux de 0,25%, arrivant à échéance en septembre 2024 ;
 - 750 millions d'euros mis en place en mars 2015, au taux de 0,875%, arrivant à échéance en mars 2025 ;
 - 750 millions d'euros mis en place en avril 2023, au taux de 3,375%, arrivant à échéance en avril 2025 ;
 - 200 et 100 millions d'euros de *Climate bonds* mis en place en octobre et décembre 2015, au taux de 1,841%, arrivant à échéance en octobre 2025 ;
 - 750 millions d'euros mis en place en décembre 2017, au taux de 0,875%, arrivant à échéance en décembre 2026 ;
 - 500 millions d'euros mis en place en avril 2020, au taux de 1,00%, arrivant à échéance en avril 2027 ;
 - 750 millions d'euros mis en place en juin 2018, au taux de 1,375%, arrivant à échéance en juin 2027 ;
 - 500 millions d'euros mis en place en novembre 2022, au taux de 3,25%, arrivant à échéance en novembre 2027 ;
 - 500 millions d'euros mis en place en janvier 2019 et 250 millions d'euros mis en place en mai 2019 au taux de 1,50%, arrivant à échéance en janvier 2028 ;
 - 500 millions d'euros mis en place en juin 2023, au taux de 3,25%, arrivant à échéance en juin 2028 ;
 - 800 millions d'euros mis en place en mars 2020, au taux de 0,25%, arrivant à échéance en mars 2029 ;
 - 600 millions d'euros mis en place en octobre 2023, au taux de 3,125%, arrivant à échéance en octobre 2029 ;
 - 600 millions d'euros mis en place en novembre 2022, au taux de 3,50%, arrivant à échéance en novembre 2032 ;
 - 500 millions d'euros mis en place en juin 2023, au taux de 3,50%, arrivant à échéance en juin 2033 ;
 - 600 millions d'euros mis en place en janvier 2023, au taux de 3,375%, arrivant à échéance en avril 2034.

En complément, Schneider Electric SE a réalisé en novembre 2020 une émission d'obligations durables avec options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANes) à échéance juin 2026, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 0,00%. L'OCEANE comprend une composante dette, évaluée à la mise en place sur la base du taux d'intérêt de marché appliqué à une obligation non convertible équivalente, et comptabilisée en dettes financières non courantes et une composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 651 millions d'euros et la composante optionnelle à 42 millions d'euros.

Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est d'une action par obligation de valeur nominale fixée à 176,44 euros et a été ajusté à 1,007 actions par obligation en mai 2023. Conformément au Sustainability-Linked Financing Framework, si le score moyen de performance en matière de développement durable (calculé comme la moyenne arithmétique des scores des trois indicateurs clés de performance) n'atteint pas un certain niveau au 31 décembre 2025, le Groupe paiera un montant égal à 0,50% de la valeur nominale.

Les trois indicateurs clés de performance issus des 11 nouveaux indicateurs Schneider Sustainability Impact (SSI) 2021-2025 sont les suivants :

- Le climat : Accompagner les clients du Groupe afin qu'ils économisent ou évitent 800 mégatonnes d'émissions de CO₂ ;
- L'égalité : Accroître la diversité femme/homme, de l'embauche aux managers juniors et intermédiaires, et aux équipes de dirigeants (50/40/30) ;
- Les générations : Former 1 million de personnes défavorisées à la gestion de l'énergie.

La méthodologie et l'approche de notation détaillées sont présentées dans le Sustainability-Linked Financing Framework du Groupe.

Schneider Electric SE a réalisé en 2023 une deuxième émission d'OCEANes à échéance Novembre 2030, pour un nominal de 650 millions d'euros, au taux de 1,97%. A fin décembre 2023, la composante dette comptabilisée à sa valeur nette comptable s'élève à 584 millions d'euros et la composante optionnelle à 66 millions d'euros. Le ratio de conversion et/ou d'échange initial des Obligations est de 426,66

actions par obligation ayant pour valeur nominale 100 000,00 euros, correspondant à 234,38 euros par action.
 Pour toutes ces transactions, les primes et frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

22.4- Impacts sur le tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Variations trésorerie	Autres Variations		31/12/2023
			Périmètre	Change et autres	
Emprunts obligataires	8 627	2 210	-	6	10 843
Autres dettes	1 713	1 304	2	29	3 048
Découverts et en-cours bancaires	123	(128)	-	47	42
TOTAL PASSIF FINANCIER COURANT ET NON COURANT	10 463	3 386	2	82	13 933

22.5- Engagements d'achats de titres de minoritaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	31/12/2023	31/12/2022
Part courante		80	4 554
Part non courante	2025-2027	50	194
TOTAL DES ENGAGEMENTS D'ACHATS DE TITRES DE MINORITAIRES		130	4 748

En 2023, les engagements sont principalement relatifs aux rachats des minoritaires d'ETAP, Qmerit et Energy Sage. En 2022, la part courante correspondait à l'engagement relatif au rachat des minoritaires d'AVEVA conformément à la transaction décrite en Note 2.

NOTE 23 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change, de taux et de variation des cours des métaux.

Les actifs et passifs financiers peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

1. Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, pour lesquels la société peut obtenir la valeur de marché à une date donnée;
2. Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement sur le marché;
3. Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas observables sur le marché.

23.1- Exposition au bilan et hiérarchie de juste valeur

31/12/2023

(en millions d'euros)	Nominal	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs/passifs financiers au coût amorti	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur
ACTIFS :						
Actifs financiers cotés	15	15	-	-	15	Niveau 1
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) / Société d'investissement à capital variable (SICAV)	132	132	-	-	132	Niveau 3
Autres actifs financiers non-cotés	554	94	460	-	554	Niveau 3
Autres actifs financiers non-courants	544	-	253	291	544	Niveau 2
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	1 245	241	713	291	1 245	
Clients et créances d'exploitation	8 388	-	-	8 388	8 388	Niveau 2
Valeurs mobilières de placement	2 024	2 024	-	-	2 024	Niveau 1
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	588	588	-	-	588	Niveau 2
Disponibilités	2 084	2 084	-	-	2 084	Niveau 2
Instruments dérivés - change	73	42	31	-	73	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	44	44	-	-	44	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	4	-	4	-	4	Niveau 2
TOTAL ACTIFS COURANTS	13 205	4 782	35	8 388	13 205	
PASSIFS :						
Part long terme des emprunts obligataires non convertibles *	(8 612)	-	-	(8 612)	(8 488)	Niveau 1
Part long terme des emprunts obligataires convertibles *	(1 232)	-	-	(1 232)	(1 218)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	(50)	-	(50)	-	(50)	Niveau 2
Dettes financières à plus d'un an	(1 748)	-	-	(1 748)	(1 748)	Niveau 2
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS	(11 642)	-	(50)	(11 592)	(11 504)	
Part court terme des emprunts obligataires *	(999)	-	-	(999)	(977)	Niveau 1
Dettes financières courantes	(1 342)	-	-	(1 342)	(1 342)	Niveau 2
Fournisseurs et dettes d'exploitations	(7 596)	-	-	(7 596)	(7 596)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	(80)	-	(80)	-	(80)	Niveau 2
Autres dettes	(100)	-	-	(100)	(100)	Niveau 2
Instruments dérivés - change	(48)	(48)	-	-	(48)	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	-	-	-	-	-	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	(1)	-	(1)	-	(1)	Niveau 2
TOTAL PASSIFS COURANTS	(10 166)	(48)	(81)	(10 037)	(10 144)	

*La majorité des instruments financiers listés au bilan ont une juste valeur proche de leur valeur comptable, à l'exception des emprunts obligataires pour lesquels le coût amorti au bilan représente 10 843 millions d'euros comparé à une juste valeur de 10 683 millions d'euros.

31/12/2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Nominal	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs/passifs financiers au coût amorti	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur
ACTIFS :						
Actifs financiers cotés	14	14	-	-	14	Niveau 1
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) / Société d'investissement à capital va- riable (SICAV)	119	119	-	-	119	Niveau 3
Autres actifs financiers non-cotés	478	96	382	-	478	Niveau 3
Autres actifs financiers non-courants	514	-	280	234	514	Niveau 2
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	1 125	229	662	234	1 125	
Clients et créances d'exploitation	7 514	-	-	7 514	7 514	Niveau 2
Valeurs mobilières de placement	1 716	1 716	-	-	1 716	Niveau 1
Titres de créances négociables et dépôts à court terme	693	693	-	-	693	Niveau 2
Disponibilités	1 577	1 577	-	-	1 577	Niveau 2
Instruments dérivés - change	62	62	-	-	62	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	-	-	-	-	-	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	11	-	11	-	11	Niveau 2
TOTAL ACTIFS COURANTS	11 573	4 048	11	7 514	11 573	
PASSIFS :						
Part long terme des emprunts obligataires non convertibles *	(6 677)	-	-	(6 677)	(6 210)	Niveau 1
Part long terme des emprunts obligataires convertibles *	(651)	-	-	(651)	(577)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part non courante	(194)	-	(194)	-	(194)	Niveau 2
Dettes financières à plus d'un an	(2)	-	-	(2)	(2)	Niveau 2
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS	(7 524)	-	(194)	(7 330)	(6 983)	
Part court terme des emprunts obligataires *	(1 299)	-	-	(1 299)	(1 288)	Niveau 1
Dettes financières courantes	(1 834)	-	-	(1 834)	(1 834)	Niveau 2
Fournisseurs et dettes d'exploitations	(6 254)	-	-	(6 254)	(6 254)	Niveau 2
Engagements d'achats de titres de minoritaires - part courante	(4 554)	-	(4 554)	-	(4 554)	Niveau 2
Autres dettes	(174)	-	-	(174)	(174)	Niveau 2
Instruments dérivés - change	(264)	(182)	(82)	-	(264)	Niveau 2
Instruments dérivés - taux	(3)	(3)	-	-	(3)	Niveau 2
Instruments dérivés - matières premières	-	-	-	-	-	Niveau 2
TOTAL PASSIFS COURANTS	(14 382)	(185)	(4 636)	(9 561)	(14 371)	

*La majorité des instruments financiers listés au bilan ont une juste valeur proche de leur valeur comptable, à l'exception des emprunts obligataires pour lesquels le coût amorti au bilan représente 8 627 millions d'euros comparé à une juste valeur de 8 075 millions d'euros.

23.2- Instruments dérivés

31/12/2023

(en millions d'euros)	Qualifications comptables	Maturité	Nominal Ventes	Nominal Achats	Juste valeur	Valeur à l'actif du bilan	Valeur au passif du bilan	Dont valeurs en capitaux propres
Contrats à terme	CFH	< 1 an	483	(296)	3	10	(7)	2
Contrats à terme	CFH	< 2 ans	69	(30)	-	1	(1)	-
Contrats à terme	CFH	> 2 ans	3	(7)	-	-	-	-
Contrats à terme	FVH	< 1 an	1 755	(1 659)	1	18	(17)	-
Contrats à terme	FVH	< 2 ans	550	-	17	17	-	8
Contrats à terme	NIH	< 1 an	714	-	12	12	-	12
Contrats à terme	Trading	< 1 an	990	(3 944)	(17)	5	(22)	-
Swap de devises	CFH	< 1 an	65	(18)	(1)	-	(1)	(1)
Swap de devises	NIH	> 2 ans	502	-	10	10	-	10
TOTAL DÉRIVÉS CHANGE			5 131	(5 954)	25	73	(48)	31
Contrats à terme	CFH	< 1 an	-	(409)	3	4	(1)	3
Dérivés métaux			-	(409)	3	4	(1)	3
Swap de taux d'intérêt	FVH	> 2 ans	1 050	(1 050)	44	44	-	-
Dérivés de taux			1 050	(1 050)	44	44	-	-
TOTAL			6 181	(7 413)	72	121	(49)	34

31/12/2022

(en millions d'euros)	Qualifications comptables	Maturité	Nominal Ventes	Nominal Achats	Juste valeur	Valeur à l'actif du bilan	Valeur au passif du bilan	Valeurs en capitaux propres
Contrats à terme	CFH	< 1 an	579	(316)	-	14	(14)	-
Contrats à terme	CFH	< 2 ans	31	(19)	-	1	(1)	-
Contrats à terme	CFH	> 2 ans	12	(19)	-	1	(1)	-
Contrats à terme	FVH	< 1 an	1 762	(5 493)	(118)	37	(155)	(3)
Contrats à terme	NIH	< 1 an	420	-	2	2	-	2
Contrats à terme	Trading	< 1 an	221	(1 811)	1	6	(5)	-
Swap de devises	CFH	< 1 an	75	(46)	-	1	(1)	4
Swap de devises	NIH	< 1 an	797	-	(87)	-	(87)	(85)
TOTAL DÉRIVÉS CHANGE			3 897	(7 704)	(202)	62	(264)	(82)
Contrats à terme	CFH	< 1 an	-	(419)	11	11	-	11
Dérivés métaux			-	(419)	11	11	-	11
Swap de taux d'intérêt	FVH	> 2 ans	250	(250)	(3)	-	(3)	-
Dérivés de taux			250	(250)	(3)	-	(3)	-
TOTAL			4 147	(8 373)	(194)	73	(267)	(71)

23.3- Couvertures de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change des devises fonctionnelles vis-à-vis des autres devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre. Par conséquent, le Groupe utilise des instruments financiers pour se couvrir au risque de change, en ayant recours à des contrats d'achat à terme ou bien en bénéficiant d'une couverture naturelle. Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net à l'étranger au sens d'IAS 21.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir les filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Les stratégies de couvertures sont détaillées en Note 1.23.

La répartition du nominal des dérivés de change en lien avec les activités opérationnelles et de financement est la suivante :

31/12/2023

(en millions d'euros)	Ventes	Achats	Net
Dollar américain	2 304	(2 321)	(17)
Yuan chinois	97	(581)	(484)
Couronne danoise	22	(202)	(180)
Dollar singapourien	409	(621)	(212)
Couronne suédoise	49	(108)	(59)
Yen japonais	29	(184)	(155)
Franc suisse	13	(107)	(94)
Dirham émirati	27	(95)	(68)
Réal brésilien	76	(12)	64
Dollar canadien	45	(17)	28
Dollar australien	54	(65)	(11)
Rial saoudien	25	(41)	(16)
Couronne norvégienne	23	(37)	(14)
Livre britannique	1 430	(1 114)	316
Rand sud-africain	48	(10)	38
Dollar Hongkongais	47	(106)	(59)
Autres	433	(333)	100
TOTAL	5 131	(5 954)	(823)

23.4- Couvertures de taux

Le risque de taux d'intérêt sur les emprunts est géré au niveau du Groupe, sur la base de la dette consolidée et en tenant compte des conditions du marché pour optimiser les coûts d'emprunt globaux. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir son exposition aux taux d'intérêt par le biais de swaps de devise et de swaps de taux d'intérêt. Les swaps de devises peuvent être présentés à la fois comme couvertures de change et couvertures de taux d'intérêt en fonction des caractéristiques du dérivé.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a mis en place un swap de taux d'intérêts de 800 millions d'euros afin de couvrir son exposition.

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
Total dette financière courante et non courante	10 843	3 090	13 933	8 627	1 836	10 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(4 696)	(4 696)	-	(3 986)	(3 986)
DETTE NETTE AVANT COUVERTURE	10 843	(1 606)	9 237	8 627	(2 150)	6 477
Impact des couvertures	(1 050)	1 050	-	(250)	250	-
NETTE DETTE APRÈS COUVERTURE	9 793	(556)	9 237	8 377	(1 900)	6 477

23.5- Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Si le Groupe n'est pas en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter sur les clients ces coûts supplémentaires, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats. Le Groupe a toutefois mis en place certaines procédures pour limiter son exposition à la hausse des prix des matières premières non ferreuses et des matières précieuses. Les services Achats des unités opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats à la Direction Financière Groupe et à la Trésorerie. Les engagements d'achat sont couverts par des contrats à terme, des swaps et, dans une moindre mesure, des options.

Tous les instruments de couverture de matières premières sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie futurs dans le référentiel IFRS, pour lesquels :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Juste valeur	3	11
Nominal des contrats	(409)	(419)

23.6- Compensation des actifs et passifs financiers

Cette section présente les instruments financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 7 sur la compensation des actifs et passifs financiers.

31/12/2023

(en millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan	Montants nets selon IFRS 7
Actifs financiers	121	-	121	(40)	81
Passifs financiers	(49)	-	(49)	40	(9)

31/12/2022

(en millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan	Montants nets selon IFRS 7
Actifs financiers	73	-	73	-	73
Passifs financiers	(264)	-	(264)	-	(264)

Le Groupe négocie des dérivés de gré à gré avec des banques de premier plan en vertu d'accords prévoyant la compensation des montants à payer et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnelle ne répondent pas aux critères d'éligibilité au sens de la norme IAS 32 pour la compensation d'instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif. Cependant, ils entrent dans le champ des informations à fournir selon IFRS 7 sur la compensation.

23.7- Risque de contrepartie

Les transactions financières sont réalisées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les contreparties bancaires sont choisies en fonction de critères déterminés, notamment la notation de crédit attribuée par une agence de notation indépendante.

La politique du Groupe consiste à diversifier les risques de contrepartie et des contrôles périodiques sont effectués pour vérifier le respect des règles associées. En outre, le Groupe souscrit une assurance-crédit importante et recourt à d'autres types de garanties pour limiter le risque de perte sur les créances clients.

23.8- Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, les lignes de crédit confirmées du Groupe s'élèvent à 2 950 millions d'euros dont 2 850 millions d'euros ayant une maturité postérieure au 31 décembre 2024, aucune n'étant utilisée à cette date. Parmi eux, 2 700 millions d'euros sont liés au développement durable avec une marge indexée sur la performance annuelle du Schneider Sustainability Impact (SSI).

Avec une facilité de crédit engagée disponible de 2,9 milliards d'euros et de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 4,7 milliards d'euros, les liquidités s'élèvent à 7,6 milliards d'euros à la fin de l'année. Au cours des 12 prochains mois, le montant total des dettes à court terme et des obligations arrivant à échéance s'élèvera à 2,3 milliards d'euros.

Le contrat de prêt et les lignes de crédit engagées ne comportent pas de *covenants* bancaires ni de clause en cas de détérioration de la notation financière du Groupe «credit rating triggers».

23.9- Gestion du risque financier

L'exposition au risque de change du Groupe provient du nombre important d'opérations réalisées dans des devises différentes de la devise de présentation qui est l'Euro.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain, au yuan chinois et aux devises liées au dollar américain. En 2023, le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères s'élève à 29,2 milliards d'euros (27,3 milliards d'euros en 2022), dont environ 11,2 milliards d'euros en dollars américains et 4,5 milliards d'euros en yuan chinois (respectivement 9,9 et 4,8 milliards d'euros en 2022).

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité de la marge aux variations de cours. Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition au risque de change sont décrits ci-dessus.

Le tableau ci-dessous montre les impacts d'une variation de 10% du dollar américain et du yuan chinois face à l'euro sur le chiffre d'affaires et l'EBITA Ajusté. Il inclut également l'impact de conversion des états financiers dans la devise de présentation avec pour hypothèse un périmètre constant.

31/12/2023

(en millions d'euros)	Augmentation/(diminution) du taux moyen	Chiffre d'affaires	Adj. EBITA
Dollar américain	10%	1 122	212
	(10)%	(1 020)	(193)
Yuan chinois	10%	454	122
	(10)%	(413)	(111)

31/12/2022

(en millions d'euros)	Augmentation/(diminution) du taux moyen	Chiffre d'affaires	Adj. EBITA
Dollar américain	10%	990	162
	(10)%	(900)	(147)
Yuan chinois	10%	478	121
	(10)%	(434)	(110)

NOTE 24 Effectifs

24.1- Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(nombre d'employés)	2023	2022
Production	86 482	81 506
Structure	81 562	80 833
TOTAL EFFECTIF MOYEN	168 044	162 339
dont Europe de l'Ouest	42 927	41 482
dont Amérique du Nord	41 145	37 839
dont Asie Pacifique	61 946	59 045
dont Reste du monde	22 026	23 973

24.2- Charges de personnel

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût du personnel	(9 872)	(8 764)
Participation et intéressement	(53)	(62)
Paiements fondés en actions	(208)	(184)
CHARGES DE PERSONNEL	(10 133)	(9 010)

24.3- Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2023, le Groupe a attribué aux membres de son Conseil d'Administration 2,2 millions d'euros en rémunération de présence. Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2023 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, hors dirigeants mandataires sociaux, s'est élevé à 37,8 millions d'euros, dont 10,6 millions d'euros au titre de la part variable.

Sur les trois derniers exercices, 497 792 actions de performance ont été attribuées aux membres de la Direction Générale, hors dirigeants mandataires sociaux. Aucune option d'achat et de souscription d'actions n'a été attribuée au cours des trois derniers exercices. En 2023, des actions de performance ont été attribuées au cours de l'exercice, au titre des plans d'intéressement long terme 42 et 42bis. Depuis le 16 décembre 2011, 100% des actions de performance sont soumises à des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif. Se référer au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel pour plus de détails relatifs aux membres de la Direction Générale.

NOTE 25 Opérations avec des parties liées

25.1- Transactions avec entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2023, ces transactions ne sont pas significatives.

25.2- Transactions avec les dirigeants et membres des organes de direction

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction. Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la Note 24.

NOTE 26 Engagements et passifs éventuels

26.1- Cautions, avals et garanties

L'exposition maximale du Groupe en lien avec les garanties reçues et données se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cautions de contre-garanties sur marchés *	3 551	3 543
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles **	207	181
Autres engagements donnés	411	435
GARANTIES DONNÉES	4 169	4 159
Avals, cautions et garanties reçues	168	80
GARANTIES REÇUES	168	80

* Pour certains contrats, les clients exigent d'obtenir des garanties attestant que la filiale du Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables. Les cautions de contre-garantie sur marchés incluent aussi les garanties envers les fonds de retraite.

** Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

26.2- Passifs éventuels

Ainsi que rendu public précédemment, les Autorités judiciaires et de la concurrence françaises ont perquisitionné en septembre 2018 le siège du Groupe ainsi que certains autres sites dans le cadre d'une enquête en lien avec la vente de produits électriques réalisée par le biais d'activités de distribution commerciale en France.

Le 4 juillet 2022, Schneider Electric a reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence prétendant que l'autonomie tarifaire de certains distributeurs aurait été limitée, ce qui est contraire aux règles de concurrence. Schneider Electric conteste fermement les allégations de la notification des griefs et a soumis sa réponse à l'Autorité de la concurrence française. L'audience devant l'Autorité de la concurrence n'est pas encore fixée, le Groupe anticipe qu'elle aura lieu en 2024 et qu'une décision exécutoire pourrait être rendue fin 2024 ou 2025. Si l'Autorité de la concurrence devait contester les arguments de Schneider Electric et conclure que des pratiques anticoncurrentielles ont été mises en œuvre, elle disposerait d'un large pouvoir d'appréciation pour déterminer au cas par cas l'amende financière qu'elle pourrait infliger dans le respect des principes de proportionnalité et d'individualité des peines tels que décrits dans son communiqué de presse de 2021 (https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/Communique_sanction.pdf). Il pourrait n'y avoir aucune amende et celle-ci ne pourrait excéder un montant maximal de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021 en vertu de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Parallèlement, le 7 octobre 2022, Schneider Electric a été mis en examen par un juge d'instruction, qui a exigé de Schneider Electric une garantie bancaire de 20 millions d'euros et un cautionnement de 80 millions d'euros. Schneider Electric a officiellement contesté la mise en accusation et avancé de nombreux arguments de droit et de fait. La procédure est en cours.

Ces actions ne signifient pas que Schneider Electric sera finalement reconnu coupable de tout acte répréhensible. Schneider Electric conteste fermement l'ensemble des allégations du juge d'instruction français et de l'Autorité de la concurrence et entend se défendre pleinement et avec la plus grande vigueur.

Compte tenu de la difficulté d'apprécier dans quelle mesure l'Autorité de la concurrence prendra en compte les arguments avancés par Schneider Electric pour sa défense, ainsi que les multiples facteurs contribuant à la détermination d'une amende, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable le montant de l'éventuelle amende qui pourrait être encourue en cas de décision défavorable, bien qu'elle puisse avoir un impact significatif sur le Groupe. Dans ce contexte, aucune provision n'a été constatée à ce stade de l'affaire.

Schneider Electric a d'autres passifs éventuels découlant des procédures judiciaires, arbitrales ou réglementaires survenant dans le cours normal de ses activités. A la date d'approbation des comptes consolidés, les réclamations et litiges connus ou en cours concernant le Groupe ou ses filiales ont été analysés. Sur la base de l'avis des conseillers juridiques du Groupe, il a été jugé que toutes les provisions nécessaires pour couvrir ces risques éventuels avaient été passées.

NOTE 27 Évènements postérieurs à la clôture

27.1- Émission obligataire

Le 10 janvier 2024, le Groupe a procédé à une émission de deux emprunts obligataires pour 600 millions d'euros au taux de 3,0% et arrivant à échéance en janvier 2031 et pour 700 millions d'euros au taux de 3,25% et arrivant à échéance en octobre 2035.

27.2- ETAP

Le 23 janvier 2024, le Groupe a finalisé l'acquisition des 20% d'intérêts minoritaires d'ETAP conformément à l'engagement de rachat conclu en 2021 lors de l'acquisition de 80% d'ETAP.

27.3- AUTOGRID

Le 14 décembre 2023, le Groupe a conclu un accord avec Uplight Inc. (société dans laquelle Schneider Electric détient une participation minoritaire stratégique) portant sur la vente d'AutoGrid à Uplight. Cette opération s'inscrit dans une démarche de réorganisation des sociétés détenues ou affiliées à Schneider Electric, ciblant le marché des prosumers, avec pour objectif une meilleure harmonisation des capacités. A l'issue de la cession, le Groupe augmentera sa détention dans Uplight Inc., qui demeurera consolidée selon la méthode de mise en équivalence. L'opération a été finalisée le 8 février 2024.

NOTE 28 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe :

2023

(en milliers d'euros)	PwC	%	Mazars	%	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	11 956	88%	9 886	97%	21 842
<i>dont Schneider Electric SE</i>	1 506		942		2 448
<i>dont filiales</i>	10 450		8 944		19 394
Services Autres que la Certification des Comptes («SACC») *	1 681	12%	349	3%	2 030
<i>dont Schneider Electric SE</i>	413		16		429
<i>dont filiales</i>	1 268		333		1 601
TOTAL HONORAIRES	13 637	100%	10 235	100%	23 872

* Les Services Autres que la Certification des Comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande de la société mère ou des entités contrôlées, notamment : revue des informations environnementales, sociales et sociétales, audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

2022

(en milliers d'euros)	PwC	%	Mazars	%	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	11 271	92%	9 819	95%	21 090
<i>dont Schneider Electric SE</i>	1 291		971		2 262
<i>dont filiales</i>	9 980		8 848		18 828
Services Autres que la Certification des Comptes («SACC») *	996	8%	522	5%	1 518
<i>dont Schneider Electric SE</i>	348		-		348
<i>dont filiales</i>	648		522		1 170
TOTAL HONORAIRES	12 267	100%	10 341	100%	22 608

* Les Services Autres que la Certification des Comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande de la société mère ou des entités contrôlées, notamment : revue des informations environnementales, sociales et sociétales, audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

NOTE 29 Liste des sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-après :

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Europe			
Intégration globale			
ABN GmbH	Allemagne	100	100
J&K Regeltechnik GmbH	Allemagne	100	100
Merten GmbH	Allemagne	100	100
Proleit GmbH	Allemagne	100	100
RIB Cosinus GmbH	Allemagne	100	100
RIB Deutschland GmbH	Allemagne	100	100
RIB GmbH	Allemagne	100	100
RIB IMS GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Automation GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Holding Germany GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Investment AG	Allemagne	100	100
Schneider Electric Operations Consulting GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Real Estate GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Sachsenwerk GmbH	Allemagne	100	100
Schneider Electric Systems Germany GmbH	Allemagne	100	100
Nxtcontrol GmbH	Autriche	100	100
RIB Saa Software Engineering GmbH	Autriche	90	90
Schneider Electric "Austria" GMBH	Autriche	100	100
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche	100	100
Schneider Electric Systems Austria GmbH	Autriche	100	100
Schneider Electric Energy Belgium SA	Belgique	100	100
Schneider Electric ESS BV	Belgique	100	100
Schneider Electric NV SA	Belgique	100	100
Schneider Electric Services International	Belgique	100	100
Schneider Electric Systems Belgium NV/SA	Belgique	100	100
Proleit Bulgaria OOD	Bulgarie	100	100
Schneider Electric Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100
Schneider Electric d.o.o	Croatie	100	100
Orbaekvej 280 A/S	Danemark	100	100
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark	100	100
Schneider Electric IT Denmark ApS	Danemark	100	100
RIB A/S	Denmark	100	100
EcoAct Iberica ES	Espagne	100	-
Manufacturas Electricas S.A.U.	Espagne	100	100
Proleit Iberia Slu	Espagne	100	100
RIB Spain Sa	Espagne	100	100
Schneider Electric Espana, S.A.U	Espagne	100	100
Schneider Electric IT Spain, S.L.	Espagne	100	100
Schneider Electric Solar Spain, S.A.	Espagne	100	100
Schneider Electric Systems Iberica S.L.	Espagne	100	100
Telemantenimiento De Alta Tension, S.L.	Espagne	100	100
Schneider Electric Eesti AS	Estonie	100	100
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100	100
Schneider Electric Fire & Security OY	Finlande	100	100
Schneider Electric Vamp Oy	Finlande	100	100
Applications Logiciels Pour Ingenierie ALPI	France	-	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Behar-Sécurité	France	100	100
Boissière Finance	France	100	100
Construction Electrique du Vivarais	France	100	100
Dinel	France	-	100
Eckardt SAS	France	100	100
EcoAct SAS FR	France	100	-
France Transfo	France	100	100
Invensys Holding France SAS	France	100	100
Merlin Gerin Ales	France	100	100
Merlin Gerin Loire	France	100	100
Muller & Cie	France	100	100
Newlog	France	100	100
Rectiphase SAS	France	100	100
Sarel - Appareillage Electrique	France	100	100
Scanelec	France	100	100
Schneider Electric Alpes	France	100	100
Schneider Electric Energy France	France	100	100
Schneider Electric France	France	100	100
Schneider Electric Industries SAS	France	100	100
Schneider Electric International	France	100	100
Schneider Electric IT France	France	100	100
Schneider Electric Manufacturing Bourguebus	France	100	100
Schneider Electric SE	France	100	100
Schneider Electric Solar France	France	100	100
Schneider Electric Systems France	France	100	100
Schneider Electric Telecontrol	France	100	100
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60	60
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60	60
Société D'Application Et D'Ingenierie Industrielle Et Informatique - SA3I	France	100	100
Société Electrique d'Aubenas	France	100	100
Société Française de Constructions Mécaniques Et Electriques	France	100	100
Société Française Gardy	France	100	100
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension, SETBT	France	100	100
Transfo Services	France	100	100
Schneider Electric AEBE	Grèce	100	100
Schneider Electric Hungaria Villamossagi ZRT	Hongrie	100	100
SE - CEE Schneider Electric Közep-Kelet Europai Korlatolt Felelősségű Tarsasag	Hongrie	100	100
Schneider Electric Ireland Limited	Irlande	100	100
Schneider Electric IT Limited	Irlande	100	100
Schneider Electric IT Logistics Europe Limited	Irlande	100	100
Validation technologies (Europe) Ltd	Irlande	100	100
Eliwell Controls S.r.l.	Italie	100	100
Schneider Electric Industrie Italia S.p.a.	Italie	100	100
Schneider Electric S.p.a.	Italie	100	100
Schneider Electric Systems Italia S.p.a.	Italie	100	100
Uniflair S.p.a.	Italie	100	100
Lexel Fabrika, SIA	Lettonie	100	100
Schneider Electric Baltic Distribution Center	Lettonie	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100	100
UAB Schneider Electric Lietuva	Lituanie	100	100
Industrielle De Réassurance S.A.	Luxembourg	100	100
Schneider Electric Holding Luxembourg	Luxembourg	100	100
ELKO AS (Elektrokontakt AS)	Norvège	100	100
Lexel Holding Norge AS	Norvège	100	100
Schneider Electric Norge AS	Norvège	100	100
American Power Conversion Corporation (A.P.C.) B.V.	Pays-Bas	100	100
APC International Corporation B.V.	Pays-Bas	100	100
BTR (European Holdings) Bv	Pays-Bas	100	100
Clovis Systems B.V.	Pays-Bas	70	70
InTwo International B.V	Pays-Bas	100	100
Proleit B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Ecommerce Europe B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Logistic Centre B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Systems Netherlands N.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric The Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	100
Schneider Electric Elda S.A.	Pologne	100	100
Schneider Electric Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	100	100
Schneider Electric Polska Sp. Z o.o.	Pologne	-	100
Schneider Electric Systems Poland Sp. Z o.o.	Pologne	-	100
Schneider Electric Transformers Poland SpZoo	Pologne	-	100
Schneider Electric Portugal, LDA	Portugal	100	100
RIB Stavebni Software S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric a.s.	République tchèque	98,3	98,3
Schneider Electric CZ S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric Systems Czech Republic S.R.O.	République tchèque	100	100
Schneider Electric Romania, SRL	Roumanie	100	100
Ascot Acquisition Holdings Limited	Royaume-Uni	100	100
Aveva Group plc (<i>sous-groupe</i>)	Royaume-Uni	100	59,2
BTR Industries Ltd	Royaume-Uni	100	100
BTR Property Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
EcoAct UK Carbon Clear Ltd	Royaume-Uni	100	-
Invensys Group Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Group Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys International Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100
Invensys Ltd	Royaume-Uni	100	100
M&C Energy Group Limited	Royaume-Uni	100	100
RIB Solutions (Uk) Ltd	Royaume-Uni	100	100
Samos Acquisition Company Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric (UK) Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Buildings UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Controls UK Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Invensys (UK) Ltd	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric IT UK Ltd	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Systems UK Limited	Royaume-Uni	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Tac Products Limited	Royaume-Uni	100	100
Yorkshire Switchgear Group Limited	Royaume-Uni	100	100
Schneider Electric Systems LLC	Russie	100	100
Schneider Electric LLC Novi Sad	Serbie	100	100
Schneider Electric Srbija doo Beograd	Serbie	100	100
Schneider Electric Slovakia, Spol SRO	Slovaquie	100	100
Schneider Electric Systems Slovakia S.R.O.	Slovaquie	100	100
AB Crahftere 1	Suède	100	100
Elektriska Aktiebolaget Delta	Suède	100	100
Elko AB	Suède	100	100
Lexel AB	Suède	100	100
Schneider Electric Buildings AB	Suède	100	100
Schneider Electric Distribution Centre AB	Suède	100	100
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100	100
Feller AG	Suisse	83,7	83,7
Gutor Electronic GmbH	Suisse	-	100
RIB Cosinus Ag	Suisse	100	100
Schneider Electric (Suisse) SA	Suisse	100	100
Proleit Automation Ooo	Ukraine	100	100
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100	100
Sociétés mises en équivalence		-	-
Delta Dore Finance SA <i>(sous-groupe)</i>	France	20	20
Schneider Lucibel Managed Services SAS	France	50	50
Planon Beheer BV	Pays-Bas	25	25
Carros Sensors Topco Ltd	Royaume-Uni	-	30
Amérique du Nord			
Intégration globale			
Power Measurement Ltd	Canada	-	100
Schneider Electric Canada Inc.	Canada	100	100
Schneider Electric Solar Inc.	Canada	100	100
Schneider Electric Systems Canada Inc.	Canada	100	100
American Power Conversion Holdings Inc.	États-Unis	100	100
ASCO Power Services, Inc.	États-Unis	100	100
ASCO Power Technologies, L.P.	États-Unis	100	100
Autogrid Systems, Inc.	États-Unis	91,81	91,81
BTR, LLC	États-Unis	100	100
Charge Holdings, LLC	États-Unis	85,4	85,25
Echo HoldCo LLC	États-Unis	90,84	90,84
EcoAct Inc US	États-Unis	100	-
ETAP Automation Inc. <i>(sous-groupe)</i>	États-Unis	80	80
EV Connect, LLC	États-Unis	99,43	95,52
Foxboro Controles S.A.	États-Unis	100	100
GPI Interim Inc.	États-Unis	100	100
H.S. Investments, LLC	États-Unis	100	100
Integration Technologies Corp.	États-Unis	60	60
Invensys LLC	États-Unis	100	100
Osisoft, LLC	États-Unis	100	59,2

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Pro-Face America, LLC	États-Unis	-	100
Proleit Corp.	États-Unis	100	100
Ranco Incorporated of Delaware	États-Unis	100	100
RIB Software North America Inc.	États-Unis	100	100
RIB US Cost Inc.	États-Unis	100	100
RIB Usa Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Buildings Americas, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Buildings Critical Systems, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Digital, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Engineering Services, LLC	États-Unis	100	100
Schneider Electric Foundries LLC	États-Unis	100	100
Schneider Electric Holdings, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric IT Corporation	États-Unis	100	100
Schneider Electric IT Mission Critical Services, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Solar Inverters USA, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric Systems USA, Inc.	États-Unis	100	100
Schneider Electric USA, Inc.	États-Unis	100	100
SE Vermont Ltd	États-Unis	100	100
Siebe Inc.	États-Unis	100	100
SNA Holdings Inc.	États-Unis	100	100
Square D Investment Company	États-Unis	100	100
Stewart Warner Corp.	États-Unis	100	100
Summit Energy Services, Inc.	États-Unis	100	100
Veris Industries LLC	États-Unis	100	100
Electronica Reynosa S. de R.L. de C.V.	Mexique	100	100
Industrias Electronicas Pacifico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Proleit S. De R. L.	Mexique	100	66,67
Schneider Electric Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Electric Systems Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Industrial Tlaxcala S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Schneider R&D, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Square D Company Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Steck De Mexico S.A. De C.V.	Mexique	100	100
Telvent Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	100
Sociétés mises en équivalence			
Uplight Inc.	États-Unis	30,36	29,4
Asie-Pacifique			
Intégration globale			
Citect Corporation Limited	Australie	-	100
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Futureworx Proprietary Limited	Australie	100	100
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	-	100
RIB Holdings Pty Ltd	Australie	100	100
RIB Technologies Pty Ltd	Australie	100	100
Scada Group Pty Limited	Australie	100	100
Schneider Electric (Australia) Pty Limited	Australie	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Buildings Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric IT Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Solar Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Sustainability Business Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Schneider Electric Systems Australia Pty Ltd	Australie	100	100
Serck Controls Pty Limited	Australie	100	100
Tamco Electrical Industries Australia Pty Limited	Australie	65	65
Beijing Leader Harvest Electric Technologies Co., Ltd	Chine	100	100
Beijing Leader Harvest Energy Efficiency Investment Co., Ltd	Chine	100	100
FSL Electric (Dongguan) Limited	Chine	54	54
Guangzhou RIB Software Co., Ltd	China	100	100
Guangzhou Two Information Technology Co., Ltd	China	100	100
Jingxin Hongde (Beijing) Technology Co., Ltd.	Chine	51	12,34
Pro-Face China International Trading (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Proleit Automation Systems (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Beijing) Low Voltage Co., Ltd.	Chine	95	95
Schneider (Beijing) Medium Voltage Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co., Ltd	Chine	70	70
Schneider (Suzhou) Transformers Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider (Wuxi) Drives Co., Ltd.	Chine	90	90
Schneider Busway (Guangzhou) Limited	Chine	95	95
Schneider Electric (China) Company Limited	Chine	100	100
Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric (Xiamen) Switchgear Equipment Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Equipment and Engineering (Xi'An) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric IT (China) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric IT (Xiamen) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Manufacturing (Chongqing) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Electric Manufacturing (Wuhan) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Great Wall Engineering (Beijing) Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Merlin Gerin Low Voltage (Tianjin) Co.,Ltd.	Chine	75	75
Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co., Ltd	Chine	100	100
Schneider Shanghai Industrial Control Co., Ltd	Chine	80	80
Schneider Shanghai Low Voltage Terminal Apparatus Co., Ltd	Chine	75	75
Schneider Shanghai Power Distribution Electrical Apparatus Co., Ltd	Chine	80	80
Schneider Smart Technology Co., Ltd.	Chine	100	100
Schneider South China Smart Technology (Guangdong) Co. Ltd.	Chine	100	100
Schneider Switchgear (Suzhou) Co., Ltd	Chine	58	58
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai ASCO Electric Technology Co., Ltd.	Chine	100	100
Shanghai Foxboro Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Invensys Process System Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Schneider Electric Power Automation Co., Ltd	Chine	100	100
Shanghai Tayee Electric Co., LTD	Chine	67,05	67,05
Shenzhen Easydrive Electric Co., Ltd	Chine	51	51
Tianjin Wingoal Electric Equipment Co., Ltd.	Chine	100	100
Uniflair (Zhuhai) Electrical Appliance Manufacturing Co., Ltd	Chine	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Wuxi Pro-Face Co., Ltd	Chine	100	100
Zircon Investment (Shanghai) Co., Ltd	Chine	74,5	74,5
Schneider Electric Korea Limited	Corée	100	100
Schneider Electric Systems Korea Ltd	Corée	100	100
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100	100
Construction Computer Software (Asia) Ltd	Hong Kong	100	100
Fed-Supremetech Limited	Hong Kong	54	54
Himel Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
MTWO Ltd	Hong Kong	100	100
RIB Creative Limited	Hong Kong	100	100
RIB Limited	Hong Kong	100	100
RIB Software International Ltd	Hong Kong	100	100
RIB Solutions Ltd	Hong Kong	100	100
Schneider Electric (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100	100
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100	100
Schneider Electric IT Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
Two Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	100
Luminous Power Technologies Private Limited	Inde	100	100
RIB Itwo Software Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric India Private Limited	Inde	65	65
Schneider Electric Infrastructure Limited	Inde	75	75
Schneider Electric IT Business India Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric President Systems Limited	Inde	75	79,47
Schneider Electric Private Limited	Inde	100	100
Schneider Electric Solar India Pte Ltd	Inde	100	100
Schneider Electric Systems India Private Limited	Inde	100	100
Winjit Technologies Private Limited	Inde	100	75,5
Zenatix Solutions Private Limited	Inde	95	-
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric IT Indonesia	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100	100
PT Schneider Electric Systems Indonesia	Indonésie	95	95
PT Schneider Indonesia	Indonésie	95	95
PT Tamco Indonesia	Indonésie	65	65
RIB Indonesia	Indonésie	100	100
Ranco Japan Ltd	Japon	100	100
Schneider Electric Japan Holdings Inc	Japon	100	100
Schneider Electric Japan, Inc.	Japon	100	100
Schneider Electric Solar Japan Inc.	Japon	100	100
Schneider Electric Systems Japan Inc.	Japon	100	100
Toshiba Schneider Inverter Corporation	Japon	60	60
Desea Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn. Bhd.	Malaisie	-	100
Henikwon Corporation Sdn. Bhd.	Malaisie	65	65
RIB Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	-
Schneider Electric (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	30	30
Schneider Electric Industries (M) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Schneider Electric IT Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Systems (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	100
Tamco Switchgear (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	65	65
RIB Pacific Ltd	Nouvelle-Zélande	100	100
Schneider Electric (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100	100
Schneider Electric Systems New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100
RIB Itwo Software Inc.	Philippines	100	100
Schneider Electric (Philippines), Inc.	Philippines	100	100
Schneider Electric IT Philippines Inc.	Philippines	100	100
RIB International Holding Pte. Limited	Singapour	100	100
RIB Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Asia Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Schneider Electric Export Services Pte Ltd	Singapour	-	100
Schneider Electric IT Logistics Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric IT Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric JV Holdings 2 Pte. Ltd.	Singapour	65	65
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100	100
Schneider Electric Systems Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100	100
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100	65
Schneider Electric Systems Taiwan Corp.	Taiwan	100	100
Schneider Electric Taiwan Co., Ltd	Taiwan	100	100
RIB Thailand Pending	Thaïlande	100	100
Schneider (Thailand) Limited	Thaïlande	100	100
Schneider Electric CPCS (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Schneider Electric Solar (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Schneider Electric Systems (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100	100
Clipsal Vietnam Co., Ltd	Vietnam	100	100
Invensys Vietnam Ltd	Vietnam	100	100
RIB Vietnam Software Company Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric IT Vietnam Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric Manufacturing Vietnam Company Limited	Vietnam	100	100
Schneider Electric Vietnam Limited	Vietnam	100	100
Sociétés mises en équivalence		-	-
Delixi Electric Limited (<i>sous-groupe</i>)	Chine	50	50
Sunten Electric Equipment Co., Ltd	Chine	25	25
Fuji Electric FA Components & Systems Co., Ltd (<i>sous-groupe</i>)	Japon	36,8	36,8
Foxboro (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	49	49
Reste du monde			
Intégration globale			
Ccs Mining & Industrial (Pty) Limited	Afrique du Sud	100	100
Construction Computer Software (Pty) Limited	Afrique du Sud	100	100
Invensys SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	100
Schneider Electric South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	74,9	74,9
Himel Algerie	Algérie	-	100
Schneider Electric Algerie	Algérie	100	100
Electrical & Automation Saudi Arabian Manufacturing Company (LLC)	Arabie Saoudite	65	65

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Saudi Arabia Limited	Arabie Saoudite	100	100
Schneider Electric Systems Saudi Arabia Co. LTD.	Arabie Saoudite	100	100
Schneider Electric Argentina S.A.	Argentine	100	100
Steck Electric S.A.	Argentine	100	100
Schneider Electric Systems Argentina S.A.	Argentine	100	100
Proleit Automação Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric Brasil Automação de Processos Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric Brasil Ltda	Brésil	100	100
Schneider Electric IT Brasil Industria e Comercio de Equipamentos Eletronicos Ltda	Brésil	-	100
Steck Da Amazonia Industria Elétrica Ltda	Brésil	100	100
Steck Distribuidora Ltda	Brésil	100	100
Steck Industria Eletrica Ltda	Brésil	100	100
Telseb Serviços de Engenharia e Comércio de Equipamentos Eletrônicos e Telecomunicações Ltda	Brésil	100	100
Marisio S.P.A	Chili	100	100
Schneider Electric Chile S.P.A	Chili	100	100
Schneider Electric Systems Chile Limitada	Chili	100	100
Schneider Electric de Colombia S.A.S	Colombie	100	100
Schneider Electric Systems Colombia Ltda	Colombie	100	100
Steck Andina S.A.S.	Colombie	100	100
Schneider Electric Centroamerica Limitada	Costa Rica	100	100
Invensys Engineering & Service S.A.E.	Egypte	51	51
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	91,99	91,99
Schneider Electric Egypt S.A.E.	Egypte	92	92
Schneider Electric Engineering And Services - Free Zone S.A.E	Egypte	51	51
Schneider Electric Systems Egypt S.A.E	Egypte	60	60
Cimac FZCO	Émirats arabes unis	100	100
Construction Computer Software (Gulf) Llc	Émirats arabes unis	100	100
L&T Electrical And Automation FZE	Émirats arabes unis	65	65
Levtech Consulting Dmcc	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric DC MEA FZCO	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric FZE	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric Systems Middle East FZE	Émirats arabes unis	100	100
Schneider Electric Ecuador Sociedad Anonima	Equateur	100	100
Schneider Electric Israël Ltd	Israël	100	100
KMG Automation Limited Liability Partnership	Kazakhstan	51	51
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	85	100
Schneider Electric (Kenya) Limited	Kenya	100	100
Kana Controls General Trading & Contracting Company WLL	Koweït	31,9	31,9
Schneider Electric Services Kuweit	Koweït	49	49
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Liban	100	100
Schneider Electric CFC	Maroc	100	100
Schneider Electric Maroc	Maroc	100	100
Schneider Electric Free Zone Enterprise	Nigéria	100	100
Schneider Electric Nigeria Limited	Nigéria	100	100
Schneider Electric Systems Limited	Nigéria	100	100
Schneider Electric O.M LLC	Oman	100	100
Schneider Solutions And Services (Private) Limited	Pakistan	100	100
Schneider Electric Peru S.A.	Pérou	100	100

<i>(en % d'intérêt)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Schneider Electric Systems del Peru S.A.	Pérou	100	100
Schneider Electric Services LLC	Qatar	49	49
Gunsan Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100	100
Himel Elektrik Malzemeleri Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	-	100
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100	100
Schneider Enerji Endüstrisi Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	-	100
Schneider Electric Systems de Venezuela, C.A.	Venezuela	100	100
Schneider Electric Venezuela S.A.	Venezuela	93,56	93,56